



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Hassane (Tchad)	1
Discours de M. Khatri (Népal)	6
Discours de M. Thorn (Luxembourg)	10
Discours de M. Tack (Panama)	13
Discours de M. Muldoon (Nouvelle-Zélande)	15
Discours de M. Solano López (Paraguay)	20
Discours de M. Ickonga (République populaire du Congo)	23

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. HASSANE (Tchad) : Monsieur le Président, me joignant aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, je voudrais commencer mon propos en adressant mes très sincères félicitations au dynamique serviteur de la paix que vous êtes. Encore une fois, la communauté internationale, notre communauté, a décidé de faire appel à l'expérience très enrichissante de la grande Asie pour diriger nos débats. Le choix que vient de faire notre assemblée en vous demandant d'assurer la direction de nos discussions, les graves problèmes auxquels elle doit tenter de trouver une solution au cours de la vingt-sixième session, les espoirs que beaucoup d'entre nous placent en cette session pour parvenir à des conclusions satisfaisantes pour la plupart des questions qui se posent à l'humanité, sont autant d'éléments qui donnent la mesure des responsabilités que nous avons décidé de vous confier cette année. Je voudrais en conséquence vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation fera, en ce qui la concerne, tout ce dont elle est capable pour faciliter votre tâche au maximum. Soyez donc assuré de notre totale coopération.

2. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à M. Edvard Hambro, notre président sortant, pour la manière magistrale dont il a dirigé nos débats au cours de la vingt-cinquième session, qui, soulignons-le en passant, a été honorée de la présence d'un grand nombre d'éminents chefs d'Etat et de gouvernement venus célébrer le vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, dresser le bilan de 25 ans d'actions de cette organisation qui n'a pas connu que des réussites et tracer dans ses grandes lignes une certaine stratégie des Nations Unies pour les années à venir.

3. Enfin, en leur souhaitant la bienvenue parmi nous, j'ai le grand plaisir d'exprimer la joie du Gouvernement et du peuple tchadiens de voir les Etats de Bahreïn, du Bhoutan

et du Qatar accéder à l'indépendance et se joindre à nous comme Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Aux peuples de ces trois nouveaux Etats, j'adresse du haut de cette tribune toutes nos félicitations et nos vœux très sincères de succès dans toutes les actions qu'ils auront à entreprendre en faveur de la paix et du progrès dans leur pays et dans leurs efforts pour faire face à leurs obligations internationales.

4. Aux félicitations que j'adresse à ces Etats, je voudrais associer le Royaume-Uni, dont ce n'est pas le premier acte digne d'éloges en matière de décolonisation.

5. Notre expérience en matière de relations internationales nous donne quelques motifs d'inquiétude et nous fait partager l'opinion de notre secrétaire général — auquel je m'empresse de rendre un hommage hautement mérité pour le courage politique, le dévouement exemplaire et la clairvoyance objective dont il a fait preuve au cours de 10 années d'activité lucide et ininterrompue au service des Nations Unies —, lequel a déclaré dans l'introduction à son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée :

“Repensant à ces 10 dernières années, je ne puis m'empêcher de constater que durant cette période les pays les plus puissants n'ont que trop rarement su s'élever au-dessus des soupçons, des craintes et des méfiances résultant des différences qui séparent leurs idéologies, leurs objectifs et les conceptions qu'ils se font de l'intérêt du monde. Dans l'ensemble, la rivalité entre nations a continué d'être le facteur dominant de la vie internationale. C'est bien pour cela que tant de départs prometteurs n'ont jamais abouti et que les réalisations demeurent très en deçà des espoirs et des aspirations de la collectivité internationale.” [A/8401/Add.1, par. 6.]

6. La situation dangereusement explosive qui règne en ce moment au Moyen-Orient, en Asie du Sud-Est et en Afrique australe en constitue un témoignage éloquent. Tous les efforts des Nations Unies tendant à trouver des méthodes qui permettent d'appliquer au conflit du Moyen-Orient, d'une manière acceptable pour toutes les parties intéressées, toutes les dispositions de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité se sont révélés vains.

7. En réaffirmant notre soutien au principe du respect de l'intégrité territoriale de tous les Etats et notre opposition à toute acquisition ou occupation du territoire d'un autre Etat par la force, nous formulons le vœu de voir les Nations Unies trouver le plus tôt possible un moyen d'appliquer cette résolution, ou d'apporter d'autres solutions, de manière à satisfaire toutes les parties concernées, y compris les réfugiés de Palestine. C'est pourquoi l'Organisation de l'unité africaine pense qu'il est de son devoir d'apporter elle

aussi sa contribution à la recherche de solutions à cette affaire. La Commission des 10 sages de l'Afrique a choisi une sous-commission de quatre chefs d'Etat qui devront, vous le savez tous, faire une démarche en ce sens.

8. L'évolution de la situation en Europe dans son ensemble, telle qu'elle est jugée par les Européens eux-mêmes, donne de sérieuses raisons de croire qu'il existe des bases solides pour l'établissement d'une entente amicale et l'existence très prochaine d'une paix durable entre tous les Etats européens, basée non sur la simple détente politique ou la coexistence pacifique avec tout ce qu'elles comportent de méfiance ou de doutes, mais sur la coopération économique, sociale et culturelle, qui constitue un élément d'importance capitale pour la naissance et le renforcement d'un esprit de solidarité entre les peuples et les nations. Ainsi, c'est avec une réelle joie que nous avons entendu le Ministre des affaires étrangères de la France, M. Maurice Schumann, déclarer à cette tribune dans le cadre de la discussion générale de nos présentes assises :

“N'est-il pas permis d'espérer que ces trois éléments d'une véritable reconstruction politique, au centre même de l'Europe — Accord de Berlin, arrangements nécessaires entre les autorités allemandes, entrée en vigueur des Traités de Moscou et de Varsovie —, seront couronnés par un accord entre les deux Etats allemands ? Rien ne contribuerait plus efficacement à garantir la stabilité de l'ensemble du continent.” [1942ème séance, par. 63.]

9. C'est également avec le même réconfort que nous avons entendu le Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Gromyko, déclarer à cette tribune au cours de la même séance ce qui suit :

“L'accord quadripartite sur les questions relatives à Berlin-Ouest, signé récemment, élimine l'une des sources les plus dangereuses de tension et de friction et assainit un secteur vulnérable de la politique européenne . . .

“ . . .

“En République fédérale d'Allemagne, les forces qui évaluent la situation d'une manière plus sobre et préconisent une option en faveur d'une politique pacifique et d'un avenir de paix prennent aujourd'hui le dessus avec plus d'assurance que par le passé. Aussi devient-il possible, à l'heure actuelle, de réaliser ce à quoi tous les Etats socialistes d'Europe ont constamment aspiré dans leurs relations avec la République fédérale d'Allemagne.” [Ibid., par. 97 et 100.]

10. C'est donc de tout notre coeur que nous formulons le voeu de voir siéger parmi nous les représentants de la République fédérale d'Allemagne et les représentants de la République démocratique allemande.

11. Il nous semble que l'esprit qui a conduit les Européens à réfléchir une nouvelle fois sur la nécessité de créer des conditions d'entente et de coopération entre leurs gouvernements pour le bien de leurs peuples et en faveur de la paix et de la sécurité internationales a aussi inspiré le peuple américain, lequel a réussi à amener son gouvernement à accepter qu'il n'est pas possible, objectivement, de convaincre les autres peuples que les Etats-Unis sont de

bonne foi lorsqu'ils déclarent être en faveur de la paix et de la sécurité internationales tout en refusant systématiquement le droit à la parole, à cette tribune des Nations Unies, au grand peuple chinois. Est-il objectivement possible de parler de désarmement général et complet ou de la solution durable de tout autre problème relatif au maintien de la paix et de la sécurité internationales sans l'accord de la République populaire de Chine ? Cette grande nation, ce peuple fier qui, sur tous les plans, compte entièrement sur ses propres possibilités et n'a rien à envier à qui que ce soit sur cette terre des hommes, nous obligera, si nous n'y prenons garde, à regretter notre hésitation à son égard en faisant tout simplement usage de la liberté totale que nous semblons ainsi lui donner.

12. Si nous avons un tant soit peu de respect pour ce peuple, nous devons respecter son choix et reconnaître comme légal le régime auquel il a décidé de confier la direction de ses affaires. Selon nous, c'est bien ce qui a incité nos aînés, qui ont assisté à la naissance de l'Organisation des Nations Unies, à attribuer un siège de membre permanent du Conseil de sécurité à la Chine. C'est en fait un droit qui a été reconnu au peuple chinois et à sa puissance, et non à un citoyen chinois et au régime qu'il a choisi. Il s'agit donc tout simplement pour nous de respecter un principe très important de notre charte, le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

13. Mais le respect de ce principe nous oblige à prendre en sérieuse considération le libre choix de la partie du peuple chinois qui a préféré vivre à Formose sous un autre régime.

14. La position de mon pays face à la question de la représentation de la Chine reste donc telle qu'elle a été définie l'année dernière à cette tribune par mon chef d'Etat, S. E. M. François Tombalbaye, qui a déclaré :

“Ce vaste pays est donc un interlocuteur qu'on n'a pas le droit de dédaigner ou d'exclure du système mondial de coopération et de coexistence pacifique car, aussi longtemps qu'il en restera à l'écart, tout équilibre ne pourra être que précaire et momentané. Mais nous n'entendons pas réparer une injustice en en créant une autre qui découlerait de l'exclusion de Formose, lui-même Membre fondateur de notre organisation.” [1882ème séance, par. 105.]

15. Nous reconnaissons cependant aux deux parties en cause le libre choix de la solution qu'elles entendent apporter à la question afin d'assurer l'unité de la Chine.

16. Dans le même ordre d'idées, mon pays croit que, pour assurer l'universalité de cette organisation et lui permettre de réunir toutes les conditions nécessaires au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous devons reconnaître à tous les peuples, qu'ils soient du Viet-Nam, de la Corée du Nord, de la Corée du Sud, de l'Afrique australe ou de la Rhodésie, le droit de disposer d'eux-mêmes, de se donner le régime de leur choix et d'être admis, à cette tribune, à faire entendre leur voix dans le respect total de leur liberté et de leur indépendance.

17. Notre foi en la justesse et la force des principes que j'ai énoncés plus haut nous oblige cependant à attirer sérieusement l'attention des Nations Unies sur la situation très

explosive qui règne actuellement dans la partie australe du continent africain.

18. Il est grand temps pour les nations ici représentées, en particulier pour les grandes puissances, principales responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales, en écartant de leur esprit tout égoïsme aussi bien que toute préoccupation d'ordre idéologique, de traiter le problème que posent le système abominable de l'*apartheid* en République sud-africaine et en Namibie, la discrimination raciale en Rhodésie du Sud et le colonialisme en Angola, au Mozambique et en Guinée (Bissau), et ailleurs.

19. Dans toutes ces parties de notre continent, une majorité de Noirs africains est brimée, frustrée, opprimée par une minorité de Blancs. Nous avons donc le devoir d'intervenir de manière à contribuer à l'établissement des conditions nécessaires à l'exercice du libre jeu de la démocratie. Il s'agit donc pour nous d'adopter une forme d'intervention positive.

20. Devons-nous opter pour la violence ? Africains, nous serions les derniers à prendre la responsabilité de déchaîner les fureurs de la guerre et attendrions patiemment mais opiniâtrement les résultats de l'action diplomatique si nous savions que les minorités qui détiennent le pouvoir en Afrique australe étaient en fait attachées au principe selon lequel tous les hommes sont égaux et jouissent des mêmes droits à la dignité humaine et au respect sans distinction de couleur, de race, de culte ou de sexe, et ont le droit et le devoir de participer en tant que membres égaux de la société au gouvernement de leur propre pays.

21. L'histoire nous enseigne, et l'actualité confirme, que la violence conduit les peuples qui s'y livrent non seulement à la ruine, mais encore à une recrudescence de la haine, de la rancœur et des deuils qui viennent accroître les antagonismes et finissent par justifier cette monstruosité aux yeux des plus sages et des plus pacifiques des hommes.

22. Nous souhaitons que la communauté internationale et en particulier les puissances qui, du fait de l'importance de leur influence sur l'évolution des problèmes de ce monde, portent la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales prennent conscience de leurs obligations et nous aident à éviter une guerre ouverte sur notre continent, guerre dont les répercussions risqueraient de dépasser les dimensions de l'Afrique. En effet, qui oserait affirmer sérieusement qu'un conflit dont nous prendrions l'initiative demeurerait exclusivement notre affaire ? Nous savons trop comment de telles entreprises dégénèrent et finissent par échapper au contrôle de ceux qui ont cru pouvoir les dominer.

23. Nous estimons en notre âme et conscience que tout doit être tenté pour permettre aux peuples africains de ces pays de jouir des droits que leur reconnaît la Charte des Nations Unies et la résolution 1514 (XV) de notre assemblée, et éviter ainsi que nous n'en arrivions à un conflit armé.

24. Le malheur, c'est que ce sont les puissances les plus importantes, qui font des pieds et des mains pour empêcher la République populaire de Chine d'occuper aux Nations Unies le siège qui lui revient sous prétexte qu'elle ne

respectera pas l'esprit de la Charte et les résolutions de l'ONU, les puissances mêmes qui exigent de la République populaire démocratique de Corée qu'avant de pouvoir faire entendre sa voix elle déclare au préalable accepter toutes les solutions imposées par les Nations Unies, qui font preuve de la tolérance la plus incroyable à l'égard de l'attitude de défi flagrant qu'adoptent, face aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, la République sud-africaine, le Portugal et la Rhodésie d'Ian Smith.

25. Nous avons tout fait pour convaincre la minorité blanche de la partie australe de notre continent qu'elle a un intérêt commun avec ses frères africains, que cet intérêt commun commande qu'elle oublie ses préjugés afin d'apaiser ses dissentiments.

26. C'est précisément pour avoir refusé d'écouter nos appels et ignoré où se trouve leur intérêt commun avec leurs compatriotes noirs africains aux côtés desquels ils sont, bon gré, mal gré, condamnés à vivre que les Blancs d'Afrique du Sud et de Rhodésie ont provoqué ces déchaînements de violences raciales qui indignent l'humanité. Il en résulte que les Africains qui sont l'objet de ces brimades luttent par tous les moyens, y compris la désobéissance civile, le boycottage et la rébellion armée, contre un système de gouvernement et d'administration qui prétend leur dénier la qualité d'homme et de citoyen.

27. En outre, nous ressentons tous, et cruellement, cette frustration que suscite, en tout homme conscient de la menace que constitue pour la paix la misère dans laquelle vit la plus grande partie de l'humanité, l'énoncé des richesses colossales englouties dans les préparatifs de guerre, alors qu'une infime partie de ces richesses aiderait puissamment nos pays, les pays du tiers monde, à sortir de l'ornière du sous-développement. Nous ne pouvons que nous insurger contre ce qui, à nos yeux, constitue un réel gaspillage de richesses face à la misère de tant de nos semblables.

28. Voici bientôt deux ans que le Tchad assure la présidence de la Conférence des chefs d'Etat de l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (OCAMM). Au reste, le chef de l'Etat tchadien, S.E. M. François Tombalbaye, a eu l'occasion, lors de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [1882ème séance], de parler des objectifs de cette organisation régionale africaine qui oeuvre dans l'esprit de l'OUA, des résultats qu'elle a obtenus dans plusieurs domaines et, enfin, de ses préoccupations pour les années à venir.

29. L'OCAMM a célébré, le 8 septembre dernier, son dixième anniversaire. Cela prouve, malgré les débuts difficiles, que nos pays refusent de vivre en vase clos et préconisent une coopération large et entière concernant les domaines des transports aériens, des télécommunications, du tourisme, de l'éducation, de la culture et de la formation, de la recherche scientifique et technique, et enfin ceux de l'économie et du développement.

30. Les conventions particulières adoptées par les membres de notre organisation régionale visent chaque instant à approfondir ou à améliorer cette coopération, qui a fait l'objet des éloges de toutes les parties intéressées.

31. Les efforts déployés par les 15 pays de l'OCAMM pour tisser un vaste réseau de solidarité leur valent la sympathie

de plusieurs pays africains, européens et nord-américains. Ces efforts sont également à la base de la confiance et de l'aide de plusieurs organisations internationales telles que le PNUD, l'OIT, l'UNESCO, la FAO, la CEA, l'ONUDI et la CEE, qui entretiennent d'excellentes relations avec le secrétariat de l'OCAMM.

32. Conscients que de nos jours l'aide internationale, quel que soit son volume, ne peut jamais remplacer les actions de développement entreprises par les pays assistés, les Etats membres de l'OCAMM envisagent de concentrer leur attention sur l'élaboration et la mise en place d'un programme d'industrialisation sur une base régionale. Les études entreprises et menées à cette fin par le Secrétariat de notre organisation sont sur le point d'être achevées et vont être soumises à l'examen des chefs d'Etat à leur prochaine rencontre au Togo. Nous pensons qu'en adoptant ce programme et en oeuvrant pour sa réalisation nos pays feront un pas immense dans le sens de l'intégration économique, laquelle passe nécessairement par l'accroissement des échanges internes entre pays africains.

33. Les bouleversements qui viennent d'ébranler le système monétaire international nous auront été bénéfiques dans la mesure où ils nous ont permis de prendre conscience de nos limites individuelles de petits pays faibles et démunis en face des Grands, et de nous serrer les coudes pour trouver des solutions à nos problèmes communs afin d'améliorer le sort de nos populations.

34. L'OCAMM, dont l'action quotidienne s'inscrit dans cette direction, mérite le soutien et l'aide de l'Organisation des Nations Unies.

35. Je manquerais à mon devoir si je ne disais mot de ce phénomène dont souffrent les deux tiers de l'humanité : le sous-développement. Phénomène qui, selon les termes de Sa Sainteté le pape Paul VI, est étroitement lié à la paix, si encore il n'en constitue pas l'élément essentiel. Le sous-développement anime, voilà plus d'un quart de siècle, les débats de notre assemblée. Jamais maladie n'a été aussi longtemps et bien diagnostiquée que lui par son médecin. Mais qu'est-il résulté de cet examen ?

36. En effet, il est peut-être aujourd'hui grand temps que notre organisation, gardienne de la paix et de la coopération entre les peuples, s'arrête un instant et s'interroge sur son efficacité. Qu'a-t-elle fait ou, il serait plus exact de dire, qu'ont fait les quelque quatre ou cinq pays riches communément appelés grandes puissances pour atténuer les souffrances dont sont victimes plus des deux tiers de l'humanité ?

37. Pour sa part, l'Assemblée générale, souvent sous l'impulsion de ces mêmes grandes puissances, s'est acquittée de sa tâche en votant des résolutions et des recommandations prônant et réclamant la justice et la coopération entre les peuples. Mais, qu'est-il résulté de ces résolutions et recommandations, généralement adoptées à l'unanimité des Membres avec l'enthousiasme qui caractérise notre organisation ? Une grande déception, une déception qui semble dire, au lendemain de l'expérience de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, que les pays pauvres doivent et peuvent escompter leur développement non pas des promesses généreusement faites dans des

résolutions, mais de la volonté des pays riches, de l'attention qu'ils accordent à nos légitimes revendications.

38. Or, la crise monétaire, qui occupe aujourd'hui le monde, révèle ou confirme, s'il en était besoin, que l'égoïsme national demeure le fondement de nos relations internationales. De fait, l'aide au développement, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, se trouve être toujours gouvernée *a fortiori* par cet égoïsme. Rien donc de plus précaire et vulnérable que cette aide fondée sur l'intérêt national des pays donateurs.

39. Qu'en est-il donc de ces belles et pertinentes recommandations qui nous ont fait miroiter le développement pendant près de 10 ans déjà ? Elles sont demeurées, comme leur nom l'indique, de vains mots d'espoir. Il est temps, il est peut-être même grand temps, que les quelques pays qui régissent l'économie de notre monde fassent fi de leur égoïsme, de leur esprit de domination pour qu'enfin les deux autres tiers de l'humanité recouvrent leur droit à l'indépendance et à la dignité.

40. Nous préconisons pour ce faire que les vrais responsables de l'échec de la tentative de développement acceptent de repenser fondamentalement avec nous le système actuel de l'aide, quitte à parvenir à son abandon et son remplacement par un autre qui sera non plus octroyé mais négocié. Nous sommes ici pour rechercher la justice, assurer la paix et réaliser le progrès pour le bien-être de l'humanité. Tel est, me semble-t-il, l'objectif principal de notre organisation. Prises isolément dans nos pays respectifs, toutes nos actions tendent bien à assurer la réalisation de cet objectif.

41. Il y a 11 ans que nous avons commencé à vivre notre propre expérience dans les relations internationales. Quelque brève que soit cette période, elle a été très enrichissante pour nous et n'a fait que renforcer notre croyance dans la justesse de la politique que nous avons choisi de suivre dans notre conduite aussi bien à l'égard des Etats pris individuellement qu'à l'égard de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Pour nous, l'égalité des Etats exige que soient strictement respectées leur souveraineté et leur intégrité, écartant ainsi toute interventionnisme, toute ingérence et, à plus forte raison, toute velléité de puissance. Les relations entre peuples et nations doivent, à notre avis, être basées sur le principe du respect de la dignité et des intérêts essentiels de chacune des parties, à l'abri de toute tentative de néo-colonialisme économique ou idéologique. A tout homme, à toute communauté, à tout peuple doit être reconnu et assuré le droit à une existence libre dans le respect complet de la justice et de la dignité.

42. L'Organisation de l'unité africaine a, entre autres objectifs et principes, la défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats africains, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat et son droit inaliénable à une existence indépendante.

43. L'Organisation des Nations Unies a, de son côté, lancé un appel à tous les Etats pour qu'ils s'abstiennent d'organiser, d'aider, de fomenter, de financer, d'encourager ou de tolérer des activités armées subversives ou terroristes destinées à changer par la violence le régime d'un autre Etat.

44. Mon pays, le Tchad, membre des organisations précitées, respecte l'esprit et la lettre des principes que je viens de mentionner. Il a toujours tendu la main à tous les Etats sans exclusive, pour l'établissement d'une coopération franche et fructueuse basée sur le respect mutuel des Etats. Il a refusé de s'immiscer dans les affaires d'un autre pays et a pratiqué la politique du bon voisinage et de la fraternité.

45. Malgré cette politique de la porte ouverte, mon pays a été, au mois d'août dernier, l'objet d'une intoxication mentale, propagée par des éléments soutenus par un pays voisin avec lequel le Tchad a des liens tant naturels qu'historiques. Je veux parler de la République arabe libyenne. La panique qui devait en résulter a été heureusement arrêtée à temps, évitant ainsi l'endeuilement de familles tchadiennes innocentes. Des journaux en ont parlé de long en large, et mon intention n'est pas d'y revenir.

46. Je voudrais simplement vous démontrer comment la République arabe libyenne s'immisce de façon ostentatoire dans les affaires intérieures et extérieures de mon pays.

47. Je disais tout à l'heure que l'un des principes de l'OUA, c'est le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat. La République arabe libyenne, faisant fi de ces principes, n'a pas caché ses visées expansionnistes sur une carte routière officielle publiée en 1970 en Italie. On peut remarquer avec surprise et étonnement qu'une partie non négligeable de notre territoire national est incluse dans la République arabe libyenne comme sol national libyen. Mais notre surprise et notre étonnement ne s'arrêtent pas là. La légende de cette carte indique que les frontières internationales ainsi tracées ne doivent pas être considérées comme définitives. Elles sont susceptibles de changer. Cette carte est à la disposition de tout le monde aux Editions Studi Cartografici, via Sidoli 7, à Milan; elle est mise en vente en Italie par les soins de la librairie Fergiani. J'en tiens un exemplaire à la disposition de tous ceux qui voudraient la consulter.

48. Non contente d'avoir des idées expansionnistes, la République arabe libyenne s'est immiscée et s'immisce dans les affaires intérieures et extérieures du Tchad. Nos ennuis avec elle ont commencé avec l'arrivée au pouvoir de l'actuel gouvernement. Pourtant, notre pays a été parmi les tout premiers Etats à le reconnaître, bien que nous ayons d'excellentes relations avec l'ancien régime, car le Tchad a donné l'hospitalité à des ressortissants libyens qui avaient fui le fascisme italien. Certains de ces Libyens vivent encore chez nous en sécurité et en bonne entente avec le peuple tchadien.

49. L'avènement du nouveau gouvernement a été marqué par la chasse aux Tchadiens. Des camions ont déversé sur nos frontières des milliers de nos compatriotes qui ont refusé de se faire enrôler de force pour combattre contre leur propre pays. La plupart ont été dépouillés de tout ce qu'ils avaient gagné à la sueur de leur front. Mon gouvernement, malgré ses maigres ressources, a essayé d'aider ces rapatriés à reprendre leur place dans la nation tchadienne sans demander de secours à la communauté internationale, et cela dans le souci de sauvegarder nos relations fraternelles avec la Libye.

50. Avant cette mascarade, un de nos compatriotes, le *Derdei*, chef coutumier des Toubous, une des ethnies de

nos populations vivant aux confins du nord du Tchad, notamment à la frontière de la Libye, avait quitté le pays pour se réfugier à Tripoli, à la suite d'une mésentente avec l'administration. Cela n'a rien d'anormal, ce genre de mécontentement étant monnaie courante chez une partie de nos populations nomades. Le *Derdei* est toujours à Tripoli, malgré les démarches entreprises par mon gouvernement pour le voir réintégrer son pays natal.

51. Pour entretenir et maintenir les bonnes relations qui existaient entre nos deux pays, le Président de la République, S. E. François Tombalbaye, a même rencontré le chef d'Etat libyen, le colonel Kadhafi. Le Président de l'Assemblée nationale s'est rendu à Tripoli, à la tête d'une forte délégation, pour essayer d'aplanir les différends tchado-libyens, si différends il y avait. Le Vice-Président de l'Assemblée nationale a séjourné plusieurs mois en Libye pour la même raison. Plus encore, des chefs d'Etat des pays voisins et amis ont agi dans le même sens sans résultats positifs.

52. Non satisfait d'aider financièrement et matériellement le *Derdei* et ses partisans, le Gouvernement libyen ne cache pas ses sympathies pour le prétendu "Front de libération nationale" (FROLINAT), qu'il vient de reconnaître comme étant le seul représentant du peuple tchadien et qui utilise la Radio nationale libyenne pour répandre une propagande mensongère, dénuée de toute objectivité à l'égard de la République du Tchad. Nous savions qu'un jour ou l'autre le Gouvernement de Tripoli serait amené à prendre une telle décision, qui ne nous surprend pas, qui ne surprend personne, compte tenu de la rencontre constante à Paris des membres du Gouvernement libyen et des éléments hostiles à notre pays. C'est ainsi qu'au mois de mai dernier le Sous-Secrétaire du Ministère de l'unité et des affaires étrangères de Libye, M. Mansur Kikhia, de passage à Paris, devait traiter des arrangements prévus pour l'installation du chef du FROLINAT et de ses dirigeants à Tripoli.

53. Nous possédons des documents irréfutables prouvant que les Tchadiens sont formés dans les camps militaires libyens tout près de Tripoli, précisément à Habba Khadra et à Fournech, sous le commandement des officiers libyens MM. Roman Mokthar et Ali Mansour. Les sous-officiers instructeurs militaires libyens sont MM. Oumbar Souha, Aboubakar et Mahamat Khalil. Ils enseignent l'utilisation des fusils mitrailleurs, mitrailleuses, bazookas, revolvers, grenades, pistolets mitrailleurs, et aussi la tactique du combat, l'embuscade, l'attaque des convois, etc.

54. Il faut souligner ici que sur environ 2 300 combattants entraînés en Libye 57 seulement sont de nationalité tchadienne, recrutés de Khartoum par l'ambassadeur de Libye et convoyés aux frais de cette ambassade sur Tripoli.

55. Pendant leur séjour dans les camps militaires libyens, ces recrues sont nourries et habillées par la Libye et reçoivent 5 livres libyennes par mois. Une fois leur formation achevée, ils sont envoyés soit à Sabha, soit à Al Qatrun, où des véhicules et des caravanes sont mis à leur disposition pour entrer au Tchad; ils sont munis de passeports libyens délivrés par les autorités de Tripoli afin de faciliter leur voyage. C'est ainsi qu'à Koufra, en Libye, il a été livré des armes et des munitions aux chers soldats, à savoir : 4 mortiers, 300 obus de mortier, 6 000 balles pour fusils de fabrication anglaise.

56. A l'intérieur du Tchad, le Gouvernement libyen continue à les aider. Des documents saisis par nos autorités prouvent que la Libye ravitaille ces hors-la-loi en nourriture (riz et pâtes alimentaires), en armes et munitions.

57. Au cours d'une opération qui a eu lieu tout dernièrement, au mois de juin 1971, plus précisément le 17 juin, au nord de Largeau, chef-lieu de la préfecture du Borkou-Ennedi-Tibesti, 662 armes ont été récupérées. Ces armes sont de fabrication anglaise, italienne, belge et française. Des recherches effectuées par nos services compétents ont démontré que ces armes et munitions avaient été commandées par la Libye pour le besoin de ses services.

58. Cette attitude, qui caractérise le gouvernement du colonel Kadhafi, d'immixtions dans les affaires des Etats souverains n'échappe à personne.

59. Le Tchad, mon pays, n'est pas le premier à ressentir cette fougue du colonel Kadhafi, car nous avons encore fraîchement en mémoire la date du 10 juillet dernier quand, à Skirat, au Maroc, une mésaventure a endeuillé des familles diplomatiques et que le colonel Kadhafi, foulant aux pieds les principes des Chartes de l'ONU et de l'OUA, s'est ingéré avec toute sa verve dans les problèmes intérieurs du Royaume chérifien. C'est un cas flagrant n'échappant à personne, pour ne citer que celui-là.

60. Dans le souci constant de consolider les liens fraternels et amicaux qui ont toujours existé entre nos deux peuples, mon gouvernement n'a jamais cessé de déployer des efforts pour chercher les voies et moyens indispensables à une coexistence pacifique.

61. La Libye, quant à elle, exige de mon gouvernement la rupture des relations diplomatiques avec Israël et le retrait de la base militaire française du Tchad.

62. N'est-ce pas là une autre preuve de l'immixtion du Gouvernement de Tripoli dans nos affaires intérieures et extérieures ? A ma connaissance, 32 pays africains, dont le Tchad, entretiennent des relations diplomatiques avec Israël. Certains de ces pays entretiennent aussi des relations diplomatiques avec la Libye et à aucun moment la Libye n'a exigé d'eux ce qu'elle exige du Tchad. S'agit-il du Moyen-Orient ? Mon pays n'a jamais cessé, depuis 1967, d'appuyer sans réserve, tant à l'ONU qu'à l'OUA, les résolutions concernant cette affaire. S'agit-il de problèmes religieux ? Il y a en Afrique des Etats composés de gens de confession chrétienne et musulmane. Ces Etats vivent en bonne intelligence avec d'autres pays et à aucun moment le problème religieux ne s'est posé à eux. Je puis vous affirmer qu'il existe au Tchad une liberté de religion totale et que le nombre de mes compatriotes musulmans qui se rendent chaque année en pèlerinage aux Lieux saints de l'islam, à La Mecque, grâce à l'aide du Gouvernement tchadien est en augmentation constante; et cela ne regarde que le Gouvernement tchadien.

63. La base française dans notre pays existe conformément aux accords que nous avons signés en toute liberté et en toute souveraineté avec la République française. Son maintien n'a jamais été un danger pour les pays voisins. Son retrait de notre sol national dépend uniquement de la volonté des parties contractantes. Il n'appartient nullement

à la République arabe libyenne de négocier à notre place le départ de cette base avec le Gouvernement français.

64. Notre but est tout simplement d'informer l'Assemblée du différend qui nous oppose à la Libye et qui pourrait avoir des conséquences fâcheuses si des mesures urgentes ne sont pas prises. La Charte de l'OUA préconise le règlement pacifique des différends par voie de négociation et de médiation.

65. J'en arrive à la conclusion de mon propos. Mon pays a toujours pratiqué la politique de paix, profondément attaché qu'il est aux institutions internationales, au respect de la personne humaine et à la dignité de l'homme, quelles que soient sa race ou sa religion, et il ne peut à aucun moment se défaire de son engagement. Il demande seulement à vivre en paix avec ses voisins. Pour ce qui est de la Libye, je souhaite que ce pays frère mette un terme à ses intentions expansionnistes qui le poussent à s'emparer de portions de terres de mon pays qui sont un patrimoine national, ce qui est contraire à la philosophie même du colonel Kadhafi, chef de l'Etat libyen.

66. La condition — la seule — pour mettre un terme définitif à cette cabale est que, sans équivoque, le Gouvernement de Tripoli, dans le respect de la Charte de l'OUA et des institutions des Nations Unies, renonce officiellement à ses visées sur mon pays. Qu'il renonce à entraîner sur son sol des irréguliers qui viennent constamment piller nos richesses, assassiner nos populations, dévaster nos campagnes.

67. Je profite de l'occasion pour adresser, au nom du Gouvernement et du peuple tchadiens, mes sincères remerciements aux pays amis et frères qui ont accepté de recevoir notre mission d'information et de bonne volonté, et qui nous ont apporté leur soutien moral au moment où notre République connaissait une situation particulièrement difficile.

68. M. KHATRI (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur et l'avantage de vous transmettre les salutations de mon souverain, Sa Majesté le roi Kabendra, ainsi que ses meilleurs voeux pour le succès de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

69. Monsieur le Président, j'aimerais vous adresser, au nom de ma délégation, les félicitations les plus sincères à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale. Il m'est difficile d'exprimer le plaisir que ressent ma délégation de voir une éminente personnalité telle que vous présider cette session. La délégation du Népal est certaine que vous dirigerez les travaux de l'Assemblée générale avec la grande sagesse et l'expérience considérable que vous avez acquises au cours de votre carrière publique longue et distinguée d'inlassable combattant de la liberté, de grand diplomate et d'homme d'Etat éminent d'un grand pays. Nous considérons votre élection non seulement comme un grand honneur manifesté à votre pays et au continent que vous représentez, mais aussi comme la reconnaissance méritée de votre propre contribution à la paix et à la compréhension dans le monde. Ma délégation a des raisons particulières de se féliciter de votre élection car nos deux pays, l'Indonésie et le Népal, ont en commun de nombreux traits culturels et maintiennent les

plus heureuses et cordiales relations d'amitié. Puis-je vous offrir l'entière coopération et l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de vos lourdes responsabilités ?

70. D'autre part, j'aimerais exprimer hautement la profonde reconnaissance de ma délégation envers M. Edvard Hambro pour les services insignes qu'il a rendus au cours de la dernière session de l'Assemblée générale. M. Hambro a dirigé les travaux de la vingt-cinquième session anniversaire avec une grande sagesse, beaucoup d'assurance et de bonne humeur. Sous sa présidence, l'Assemblée générale a adopté plusieurs décisions qui ont marqué de leur sceau l'histoire et qui, j'en suis convaincu, ont établi les bases des tâches futures de l'Organisation des Nations Unies dans des domaines qui nous préoccupent tous tels que la paix, la sécurité, la coopération et le développement internationaux.

71. Nous abordons le deuxième quart de siècle de l'existence de l'Organisation des Nations Unies en présence d'événements d'une portée mondiale. Le cours des événements s'est accéléré durant la dernière année. Des faits ayant de grandes conséquences pour les relations internationales ont eu lieu. La qualité dominante de la nouvelle ère sera le changement, changement plus rapide et plus radical que ceux que nous avons vécus au cours du premier quart de siècle. Tout laisse à penser qu'un nouvel ordre des choses s'établira, un nouvel ordre de priorités. Affronter cette nouvelle situation et mettre en harmonie les aspirations et les intérêts nationaux divergents et souvent en conflit sera un défi qu'il appartient à la diplomatie mondiale de relever.

72. Deux événements récents dans les affaires internationales indiquent que la diplomatie mondiale est à la hauteur de cette tâche. Je veux parler des progrès réalisés sur la question de Berlin et des mesures prises en vue de normaliser les relations entre les Etats-Unis et la République populaire de Chine.

73. Mon gouvernement se réjouit que ces deux événements aient eu lieu. Par leur contribution à la détente internationale, ils surpassent de loin tous les autres événements survenus au cours des dernières années.

74. L'amélioration de la situation en Europe qui a commencé en réalité l'année dernière par la conclusion des traités de Moscou et de Varsovie s'est poursuivie. L'accord fondamental signé par les quatre puissances sur la question de Berlin¹ atteste indiscutablement la tendance qui se fait jour en Europe vers une détente durable. Si l'on se rappelle que l'Europe a été deux fois le théâtre de guerres dévastatrices au cours de notre vie et que, même dès la fin de la seconde guerre mondiale et pour deux décennies et demie, le problème allemand restait la plus grande source de frictions entre les grandes puissances, nous devons admirer la diplomatie audacieuse, clairvoyante et constructive dont ces dernières ont fait preuve pour éliminer une fois pour toutes cette source de désaccord. Une nouvelle ère de paix a pris naissance en Europe. Elle nous permet de croire que cette détente se manifestera de plus en plus par une coopération plus étroite entre les grandes puissances, en

particulier, et dans les relations entre l'Est et l'Ouest, en général.

75. Espérons aussi que cette évolution conduira enfin à l'admission aux Nations Unies, sur un pied d'égalité, des pays divisés afin que l'Organisation mondiale soit mieux à même de se pencher sur les problèmes internationaux de façon pratique et réaliste.

76. Mon gouvernement s'est félicité du communiqué conjoint de la Chine et des Etats-Unis de juillet dernier qui annonçait la visite du Président des Etats-Unis à Pékin dans un avenir proche. Il serait prématuré de faire des prédictions quant aux résultats de la réunion au sommet du président Nixon et du premier ministre Chou En-lai. Mais il va sans dire que l'annonce de cette réunion a produit un grand soulagement et beaucoup d'espoir pour la paix. L'absence de relations ou, si vous me permettez de le dire, l'existence d'un état de belligérance de fait entre ces deux grandes puissances qui étaient alliées au temps de la guerre et dont les liens amicaux étaient traditionnels n'a pas seulement entravé le développement de la coopération internationale dans plusieurs régions, mais a aussi affaibli considérablement la capacité qu'ont l'Organisation mondiale et les puissances individuelles de s'occuper de la plupart des problèmes mondiaux de façon réaliste et avec un espoir de succès. Mon gouvernement espère vivement que le dégel qui s'est manifesté dans les relations entre Pékin et Washington sera le prélude au rétablissement d'une paix réelle grâce, en premier lieu, au règlement de tous les problèmes en suspens dans la région du Pacifique. Des relations bonnes et normales entre toutes les grandes puissances ont une importance fondamentale pour la paix du monde.

77. Ma délégation estime fermement et l'a exprimé à plusieurs reprises qu'il faut que la Chine participe pleinement et légitimement aux affaires internationales. Le premier pas dans cette direction est naturellement le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Nous sommes heureux que des pays de plus en plus nombreux admettent le fait fondamental que, sans la présence de la Chine et sans sa participation aux Nations Unies, l'Organisation mondiale ne peut pas être aussi forte et poursuivre les buts consacrés dans la Charte. Nous reconnaissons que les nombreuses déceptions et les nombreux échecs des Nations Unies au cours des deux dernières décennies doivent être attribués directement à l'exclusion de la République populaire de Chine de cette organisation. Nous ne pouvons pas permettre que cet état de choses se poursuive au moment où les Nations Unies abordent une nouvelle ère.

78. A notre avis, la priorité essentielle dans ce nouvel ordre de choses devrait être donnée au rétablissement sans condition des droits de la Chine aux Nations Unies. En agissant ainsi, nous ferons non seulement un pas important vers l'universalité de l'Organisation, mais nous mettrons les Nations Unies dans une meilleure situation pour qu'elles puissent jouer le rôle prévu par la Charte, à savoir la recherche de la paix mondiale.

79. A cette fin, ma délégation s'est jointe à plusieurs autres délégations pour déposer à l'Assemblée générale un projet de proposition [A/L.630] conçu dans le but de

¹ Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

rétablir la République populaire de Chine dans tous ses droits reconnus par la Charte. Cette proposition est fondée sur le fait de l'existence d'une seule Chine et sur la notion très simple que l'on doit permettre au gouvernement qui gouverne effectivement le peuple d'un Etat de représenter cet Etat aux Nations Unies et dans toutes les institutions connexes. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale adoptera notre proposition. Ma délégation s'opposera fermement à toute proposition qui aura pour effet soit de retarder, soit d'entraver l'accession de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Nous croyons que l'Assemblée rejettera toutes les manœuvres dilatoires et que la raison l'emportera cette année.

80. L'évolution de la situation en Corée au cours de ces derniers jours nous permet également quelques espoirs. Comme il ressort des négociations bilatérales entre les deux organisations de la Croix-Rouge, les autorités des deux Corées semblent s'écarter d'une position rigide d'intolérance et d'affrontement pour se rapprocher de l'accommodement et de la coexistence. Ma délégation espère avec ferveur que ces négociations permettront d'élaborer un mécanisme ouvert et efficace de dialogue entre la Corée du Sud et la Corée du Nord à l'échelon des gouvernements.

81. Lorsque, après avoir examiné ces événements salubres, nous abordons d'autres problèmes mondiaux, les espoirs naissants pour une meilleure vie pacifique sur terre semblent presque être étouffés.

82. La guerre au Viet-Nam continue. C'est un des exemples les plus flagrants des conséquences de la non-observation par les Etats des principes de non-ingérence et de la libre détermination. La longue guerre et son extension à l'ensemble de la région d'Indochine ont prouvé qu'il n'y a pas de solution militaire à un problème fondamentalement politique. Cette situation tragique nous fait profondément regretter que les leçons des années récentes n'ont pas été assez amères pour faire perdre à ceux qui devraient en tirer davantage l'espoir d'une victoire militaire totale.

83. Des solutions doivent être trouvées autour d'une table de négociation de paix. Toutefois, ces pourparlers de paix ont abouti à une impasse malgré l'existence de nombreuses propositions concrètes, dont les plus complètes figurent dans la récente proposition en sept points. Un engagement formel du retrait des troupes étrangères à brève échéance fait encore défaut. L'ingérence étrangère devrait prendre fin dans cette région et les Vietnamiens et tous les peuples d'Indochine devraient être libres de choisir leur propre voie dans la paix et l'indépendance.

84. La situation au Moyen-Orient comporte un risque de guerre qui implique directement les grandes puissances. Nous vivons sous un régime d'un cessez-le-feu fragile au Moyen-Orient, grâce surtout aux efforts déployés par les Etats-Unis l'année dernière. Mais des événements, notamment l'accroissement du stock d'armes des deux parties, risquent de provoquer de nouveaux conflits. Les efforts du Conseil de sécurité sont pratiquement au point mort et la situation se dégrade rapidement.

85. Il y a presque quatre ans maintenant que le Conseil de sécurité a adopté la résolution 242 (1967) et, bien que cette résolution ait reçu un appui presque unanime et qu'elle

forme le cadre le plus pratique permettant d'aboutir à un règlement pacifique, les perspectives de paix dans cette région restent toujours aussi sombres. Selon nous, la résolution 242 (1967) présuppose, de la part des deux parties, la volonté de respecter les principes et les conditions qui y sont énoncés, y compris ceux qui concernent le retrait et les garanties de sécurité, ainsi que la volonté d'élaborer des solutions par leurs propres moyens sur la base de la résolution avec l'aide de M. Jarring, représentant spécial du Secrétaire général. Cette résolution a créé un mécanisme de négociations.

86. L'instrument des Nations Unies — en la personne de M. Jarring — a été et est toujours à la disposition des parties. Ses services jusqu'à présent non pas été utilisés de façon fructueuse. C'est dans ce contexte que ma délégation se félicite de l'initiative récente de l'Organisation de l'unité africaine destinée à s'ajouter aux efforts déployés par le Conseil de sécurité. Mon gouvernement souhaite donc plein succès aux quatre chefs d'Etat africains dans leur mission de paix.

87. Une situation critique due aux événements intérieurs récents survenus au Pakistan oriental s'est créée dans une autre partie de l'Asie. Le peuple et le Gouvernement du Népal ont été profondément touchés par ce tragique drame humain qui se déroule dans notre voisinage. Cette tragédie revêt des dimensions sans précédent et elle a fait resurgir d'anciens problèmes et en a créé de nouveaux. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général selon lequel ces problèmes, dans leur ensemble, forment l'objet de préoccupation de toute la communauté internationale [A/8401/Add.1, par. 177]. Pour éviter que ces événements ne se propagent et pour améliorer la situation, il faut faire preuve de compréhension et de pitié et par-dessus tout de très grandes qualités d'homme d'Etat.

88. Mon gouvernement sait fort bien que l'Inde subit les répercussions sociales et économiques de l'arrivée de millions de réfugiés qui ont passé la frontière. Pour supporter ce fardeau imposé par ces problèmes, l'Inde, conformément à ses traditions humanitaires, s'est montrée vaillante et généreuse, mais il n'en reste pas moins que ces fardeaux économiques et autres sont vraiment très lourds pour ce pays.

89. Le Secrétaire général a mis en oeuvre des mesures humanitaires de secours pour venir en aide aux réfugiés en Inde et aux populations affectées du Pakistan oriental. Nous nous félicitons de ces mesures qui méritent un appui encore plus grand de la part de tous les Membres des Nations Unies. Simultanément, mon gouvernement estime qu'il faut créer des conditions permettant aux réfugiés de regagner leurs foyers.

90. La situation en Afrique australe constitue toujours une source latente de conflit mondial. Au cours des dernières années, la décolonisation ne s'est pas seulement ralentie mais elle a cessé. Les pires formes de colonialisme et de discrimination raciale se manifestent en Afrique australe. La situation en Namibie, dans les territoires administrés par le Portugal, en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud tourne en dérision les principes de l'autodétermination, les principes des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Elle engendre des tensions raciales intolérables.

91. Jusqu'à présent, la plupart des grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité, n'ont pas compris ou ont refusé de comprendre leurs responsabilités particulières en ce qui concerne cette situation. Mais il faut absolument que les grandes puissances manifestent tout leur intérêt pour cette question si l'on veut trouver une solution pacifique au problème de l'Afrique australe. Ce n'est qu'à nos risques et périls que nous pourrions ne pas tenir compte de la menace grave qu'entraîne la répression coloniale et raciale sur le continent africain.

92. L'existence de crises aiguës et de situations critiques dans de nombreuses parties du monde met en relief la nécessité de renforcer le rôle des Nations Unies dans le maintien et la préservation de la paix du monde et d'assurer la pleine utilisation des capacités opérationnelles de l'Organisation. Au Népal, l'Organisation des Nations Unies est considérée à la fois comme un idéal de paix et un instrument pour la paix. Ma délégation a constamment appuyé les mesures visant à favoriser le rôle des Nations Unies en tant qu'idéal et qu'instrument. Nous considérons que l'adoption, par la dernière Assemblée générale, de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)] constitue une de ces mesures, et nous l'avons appuyée sans réserve.

93. Cependant, il semble que nous n'avons pas donné un appui financier analogue à l'Organisation. Une organisation sans fonds ne peut pas fonctionner de jour en jour ni remplir sa tâche principale qui est, en l'occurrence, le maintien de la paix internationale. Le Secrétaire général a lancé une mise en garde disant que, faute de mesures sérieuses que devraient prendre les Etats Membres pour résoudre la crise financière, l'existence des Nations Unies pourrait prendre fin dans un avenir assez rapproché. Ma délégation espère qu'une solution concrète sera trouvée à ce propos. Il est également important qu'un accord se fasse sur les principes directeurs des opérations futures de maintien de la paix des Nations Unies.

94. Dans la grande oeuvre humaine en faveur du maintien de la paix, le désarmement figure au premier plan. En effet, le désarmement est une condition inévitable d'une paix durable. La progression vers le désarmement a cependant été ardue et longue.

95. En février dernier, mon gouvernement a signé le Traité interdisant de placer des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive sur le fond des mers et des océans ainsi que dans leur sous-sol [résolution 2660 (XXV), annexe]. Nous avons été encouragés par les progrès réalisés à Genève sur un projet de convention interdisant l'emploi des armes biologiques et toxiques, mais nous pensons que cela doit être lié à un accord interdisant également les armes chimiques ou bien suivi de près d'un tel accord. Nous appuyons pleinement les accords récemment signés par les Ministres des affaires étrangères de l'Union soviétique et des Etats-Unis sur la modernisation du téléphone rouge qui relie Moscou et Washington² et sur une procédure commune visant à empêcher le déclenchement accidentel d'une guerre nucléaire entre les deux géants nucléaires³. De telles

mesures sont importantes car elles créent une atmosphère de confiance qui, à son tour, permettra de parvenir à un accord ou des accords substantiels sur la limitation des armes stratégiques.

96. Nous avons été très déçus qu'aucun accord sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains n'ait été réalisé malgré l'absence d'obstacles techniques dans ce domaine. En dépit de l'opinion publique mondiale, les grandes puissances nucléaires continuent à mettre au point de façon qualitative leurs armes nucléaires.

97. La course aux armements se poursuit. Elle dévore des centaines de milliards de dollars chaque année, mais elle crée aussi un danger grave pour toutes les nations, nucléaires et non nucléaires, riches et pauvres, grandes et petites. C'est une question qui nous touche de près, tous autant que nous sommes. Nous devrions continuer, tous sans exception, à déployer des efforts pour éliminer cette menace à la survie même de l'humanité. A cette fin, ma délégation a toujours demandé la réunion d'une conférence du désarmement mondial, une conférence à laquelle toutes les nations du monde, y compris les nations divisées, devraient être invitées. C'est avec un grand plaisir, par conséquent, que mon gouvernement appuie l'esprit de la proposition soviétique qui abonde dans ce sens [A/L.631].

98. Au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, nous avons adopté la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)]. La Stratégie indique de façon générale quelle sera la portée de la coopération internationale au cours de cette décennie. Elle invite les pays en voie de développement à aborder les problèmes du développement d'une façon planifiée et, en même temps, définit les obligations des pays développés et industrialisés en matière de développement international. Conformément à l'esprit de la Stratégie internationale et dans le cadre de sa politique économique nationale, mon gouvernement a proclamé les années 70 Décennie du développement pour le Népal. Notre plan quinquennal actuel prévoit un taux de croissance rapide sur le plan de la productivité industrielle et agricole ainsi que l'expansion et la diversification de notre commerce. Nous avons aussi redoublé d'efforts pour développer nos ressources humaines de façon à établir un équilibre entre le développement social et économique de notre pays.

99. La Stratégie internationale du développement reconnaît le lien vital qui existe entre la paix internationale, le développement international et la justice sociale. Cette stratégie ne peut être une oeuvre isolée des Nations Unies. Mais, malgré l'adoption de la Stratégie l'année dernière, les pays en voie de développement continuent d'une manière générale à être en butte aux difficultés dans le développement planifié de leur économie, en raison d'une diminution éventuelle et générale de l'assistance extérieure et de la tendance croissante vers l'établissement de barrières commerciales plus élevées. En l'occurrence, les problèmes des pays en voie de développement sans littoral, qui en général sont les moins développés parmi les pays en voie de développement, sont accrus par leur éloignement de la mer. Ces pays ne peuvent pas participer réellement au développement et au commerce international s'ils ne reçoivent pas des garanties adéquates protégeant leur droit d'accéder

² Signé à Washington le 30 septembre 1971.

³ *Idem*.

librement à la mer et le droit de transit par voie de terre dans le cadre des usages et conventions internationaux. L'Assemblée générale ou tout autre organe créé pour examiner et évaluer les objectifs réalisés dans le cadre de la Stratégie internationale ne devraient pas négliger les problèmes des pays les moins développés.

100. L'interdépendance du monde a été mise en relief de façon frappante par la récente crise monétaire mondiale. Nous ne voulons blâmer aucune nation pour cette crise, mais nous estimons que les événements récents n'ont pas seulement eu des répercussions néfastes sur la production mondiale et le commerce international, mais ont également provoqué une crise de confiance parmi les nations due à la destruction d'un système établi de longue date.

101. Les mesures nationales qui ont été à l'origine de la crise actuelle entravent, en outre, sévèrement le processus de croissance de plusieurs pays en voie de développement. Toute prolongation de l'instabilité monétaire créera des difficultés plus graves pour les pays en voie de développement que pour les pays développés, puisque ces derniers ont une capacité beaucoup plus grande pour résister et s'adapter aux limitations occasionnelles. Seuls les efforts de coopération, joints à l'abrogation des mesures restrictives nationales et à un réajustement des monnaies, permettront au monde de surmonter cette crise. Tout nouvel arrangement en vue d'un système monétaire plus stable doit tenir compte des notions dynamiques de commerce et de développement mondiaux.

102. Lorsque nous abordons prudemment — souvent de façon méthodique mais toujours sans précipitation — les problèmes du monde : problèmes de paix et de sécurité, de développement et de justice sociale, de conservation et d'exploration de l'environnement, nous risquons souvent d'être dépassés par les événements, qu'ils soient dus aux mesures nationales unilatérales ou aux réalisations scientifiques et techniques. Dans un monde interdépendant où les communications s'établissent instantanément, ces problèmes ne peuvent être circonscrits par des frontières nationales ou des barrières idéologiques, ou résolus à l'échelon national. Le projet de conférence sur l'environnement et la conférence sur le droit de la mer constituent des réponses opportunes de la part des Nations Unies et qui permettront de concilier les impératifs de développement que ressent l'humanité et la conservation de notre environnement. Les résultats de ces conférences indiqueront dans quelle mesure nous avons maîtrisé les forces de la science et de la technique pour notre bien commun. Ces conférences pourraient également ébaucher de nouvelles formes de coopération internationale. Les Nations Unies devraient toujours être à même de résoudre les problèmes mondiaux rapidement et de façon décisive tout en tenant compte des points de vue et des intérêts de tous les Etats Membres. Quelle que soit l'importance de ces questions, nous ne devons jamais perdre de vue la tâche principale et centrale des Nations Unies : le maintien de la paix. L'Organisation des Nations Unies est le seul instrument politique et diplomatique dont nous disposons à cette fin. Au Népal, nous pensons donc que notre souci principal devrait être le maintien et le renforcement des Nations Unies en tant qu'instrument viable en faveur de la paix.

103. J'arrive à la conclusion de ma déclaration et je voudrais, au nom de ma délégation, adresser un hommage

particulier à U Thant pour les services qu'il a rendus aux Nations Unies au cours des 10 dernières années, qui ont été particulièrement difficiles. Il a servi les Nations Unies avec un dévouement sans pareil et au sacrifice de sa personne. Il a dirigé les Nations Unies d'une façon exemplaire dont mon gouvernement est fier. En tant que Secrétaire général, il oeuvre pour la paix de façon si intense que, dans mon pays et, j'en suis sûr, dans d'autres pays, on l'identifie complètement avec les Nations Unies. Par ses actes, sa pensée et sa façon d'agir, il est devenu le symbole des buts augustes et des objectifs de la Charte. Bouddhiste pratiquant, U Thant a su incarner le message de paix, de compassion et de tolérance, message que le prince de la paix, Gautama Siddharta, a offert au monde il y a plus de 2 500 ans. Bien qu'il ait répudié ce rôle, U Thant est devenu le symbole de la conscience morale de l'humanité. Nous avons tous lu ses réflexions personnelles sur ses 10 années au service de la communauté internationale, et nous avons été profondément touchés par le grand dévouement qu'il a consacré à cette tâche. En effet, qui peut rester insensible devant le dévouement d'U Thant à la cause de la paix et de la justice dans le monde ? Tout le monde respecte son désir de se retirer à la fin de son mandat actuel mais au Népal nous sommes convaincus que, si ces services étaient nécessaires pour la cause de la paix, il n'hésiterait pas à placer le bien-être de la communauté internationale au-dessus de son bien-être personnel. Mon gouvernement souhaiterait vivement qu'il reste, tout au moins pour le moment, à son poste de secrétaire général. Mais quel que soit le poste qu'il occupera, il restera toujours pour nous un guide moral, une source d'inspiration.

104. M. THORN (Luxembourg) : Monsieur le Président, en m'adressant aujourd'hui à l'Assemblée générale, j'ai d'abord à coeur de vous dire que nous nous félicitons de vous voir diriger cette année nos délibérations. En votre personne, l'Organisation mondiale a fait choix de l'éminent Ministre des affaires étrangères d'un grand pays d'Asie dont le gouvernement préconise avec sagesse et circonspection l'entente et la compréhension internationales. Nous suivons avec intérêt la manière dont le peuple indonésien s'est résolument engagé dans la voie d'un développement économique et d'un progrès social continus.

105. En même temps, j'aimerais exprimer au Président sortant, M. Edvard Hambro, toute l'estime que nous lui portons pour avoir guidé avec une impartialité remarquable ainsi qu'avec une autorité à la fois ferme et souriante les débats de la session qui a marqué le vingt-cinquième anniversaire des Nations Unies.

106. Lorsqu'en cette circonstance je tiens à réitérer au Secrétaire général, U Thant, l'hommage de notre gratitude pour les efforts déployés avec persévérance depuis plus de 10 ans en faveur de la paix, je le fais avec tous les regrets que m'inspire son intention de ne pas vouloir poursuivre sa mission au-delà du terme de son actuel mandat, au cas où sa volonté ne saurait être infléchie.

107. Si, au début d'une session de notre assemblée, on cherche à déterminer la signification véritable que vont revêtir nos débats, il faut en tout premier lieu tenir compte de l'évolution récente de la situation internationale.

108. Nos discussions, l'année dernière, avaient été largement dominées par la célébration du vingt-cinquième

anniversaire. Nous avons alors jeté un regard prolongé sur ce qui s'était passé depuis l'entrée en vigueur de la Charte signée à San Francisco. Tout en remarquant les changements fondamentaux intervenus à travers le monde depuis cette époque qui peut déjà paraître lointaine, on ne pouvait se cacher l'écart énorme qui sépare toujours nos actes de nos aspirations, c'est-à-dire d'un côté les résultats réels obtenus et d'autre part les nécessités d'un ordre international basé sur le règne de la paix et sur l'entente entre les peuples.

109. Les déclarations de principes adoptées voilà presque un an dans une perspective d'avenir, les initiatives prises en cette circonstance ont été empreintes de la nécessité du dialogue. Le règlement des conflits — nombreux ont été ceux qui l'ont souligné avec force — doit résulter de négociations constructives et d'efforts de conciliation persévérants, poursuivis dans l'esprit de la Charte et moyennant le respect de ses principes.

110. Bien qu'en termes exprès les textes approuvés en 1945 n'en fassent pas état, une telle approche exige que notre organisation possède un caractère représentatif aussi proche de l'universalité que possible, c'est-à-dire que dans le règlement des problèmes d'une importance majeure pour la survie de l'humanité interviennent tous les pays, mais tout particulièrement ceux qui en raison de leur importance se doivent d'assumer de plus grandes responsabilités.

111. Les événements de cette année ont, hélas, apporté à des millions d'hommes un cortège de souffrances et de revers inattendus. Aux cataclysmes provoqués par les forces de la nature est venue s'ajouter la main de l'homme pour faire surgir à nouveau le spectre de la guerre. Par contre, on a assisté également à l'ouverture de perspectives, explorées jusqu'ici, dans le sens d'un rapprochement fructueux entre les peuples, même si les chances d'une normalisation définitive des rapports entre eux ne se sont pas toujours annoncées rapides ou faciles.

112. Des contacts ont été noués entre grandes puissances qui s'ignoraient jusqu'ici : au Moyen-Orient, les armes se sont tuées grâce à un cessez-le-feu qui, bien que précaire, est néanmoins réel et dont il faut espérer qu'il perdurera jusqu'à la conclusion d'une paix définitive; et, au Viet-Nam, les chances d'un règlement pacifique commencent à se concrétiser.

113. Pour notre organisation, il s'agit de procéder aux adaptations que cette situation changée requiert. La nécessité du dialogue exige d'abord — ainsi que je l'ai souligné voilà un an à cette même tribune [1878ème séance] — que les plus de 750 millions d'habitants de la Chine continentale soient effectivement représentés ici par les autorités qui les gouvernent, étant entendu donc que le siège permanent réservé au Conseil de sécurité à la Chine doit revenir au Gouvernement de la République populaire de Chine. Comme il est impératif pour ce même gouvernement de sortir de son isolement politique, nous considérons comme encourageants les progrès accomplis récemment dans cette direction.

114. En revanche, nous avons peine à concevoir que l'application progressive du principe de l'universalité au sein des Nations Unies ne puisse se faire que moyennant

l'expulsion préalable d'un Etat Membre qui s'est toujours acquitté scrupuleusement des devoirs que lui impose la Charte.

115. Nous voyons mal comment les Nations Unies pourraient écarter *a priori*, en l'expulsant, un gouvernement qui dirige effectivement un peuple de 14 millions de personnes et qui jusqu'ici a fait preuve en toute circonstance d'une attitude constructive et loyale. Agir de la sorte reviendrait pour l'Organisation à renier ses principes et à encourager, sinon ouvertement du moins de façon tacite, le règlement d'un conflit par d'autres moyens que le dialogue ouvert et constructif, alors que son rôle est précisément de servir d'intermédiaire, de dépasser les aspects passionnels de l'enjeu, de construire des ponts par-dessus l'abîme de divergences qui sépare les parties opposées.

116. L'expulsion d'un Membre ne saurait créer qu'une nouvelle tension, alors qu'au contraire — et cela sans préjuger les solutions possibles — l'entrée de la Chine populaire devrait permettre de trouver une solution pacifique, et ce dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

117. Toujours dans la voie du dialogue, nous avons assisté ces derniers mois aux progrès accomplis sur le plan de la coopération régionale en Europe. Le succès des pourparlers en vue de l'élargissement des communautés européennes permettra incontestablement d'achever, d'approfondir et d'élargir l'entente entre des pays dont la rivalité n'a que trop longtemps dominé l'histoire. Cherchant à créer entre eux des formes de solidarité qui leur permettent de régler à une échelle plus vaste des questions qu'ils ne peuvent résoudre en restant isolés, les Etats européens qui participent au processus d'intégration non seulement provoqueront un effet stabilisateur dans cette région du monde, mais exerceront en outre une influence bénéfique sur le développement de relations profitables entre notre continent et le reste de l'univers.

118. Car la consolidation de la structure européenne — et l'on ne saurait le nier — déjà facilité la détente. Cette détente s'est concrétisée récemment lors de la signature, par les quatre puissances auxquelles des responsabilités spéciales incombent en Allemagne, d'un accord débloquent l'épineuse affaire de Berlin⁴. Le règlement intervenu nous rapproche sensiblement du jour où il sera possible d'explorer les possibilités d'une discussion, dans un cadre multilatéral, des autres problèmes européens d'actualité. Des relations politiques améliorées, doublées d'une expansion des échanges commerciaux avec les pays tiers, ainsi que d'une plus libre circulation des hommes, des idées, des informations, en seront la conséquence.

119. Nous souhaitons fermement que tous les pays du continent européen apportent à l'édification de la détente une contribution de même valeur. Notre désir est de voir finalement se créer en Europe une collaboration entre tous les pays, basée sur la confiance et sur le respect mutuel.

120. Les avantages qui se sont dégagés progressivement de la politique régionale suivie jusqu'ici illustrent à quel point

⁴ Accord quadripartite sur Berlin, signé à Berlin le 3 septembre 1971.

il devient urgent pour tous les peuples de dépasser des considérations s'inspirant d'une façon excessive d'un nationalisme désuet ou d'une souveraineté dans sa conception disons la plus traditionaliste.

121. C'est vrai en particulier des efforts de tous les peuples sans distinction vers le progrès économique et social. C'est vrai en outre des actions à mener en commun en faveur du maintien de la paix. C'est vrai encore des mesures à prendre en vue d'assurer le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est vrai enfin du règlement des différends par le truchement d'institutions à caractère arbitral ou judiciaire.

122. Dans tous ces domaines, la mise en oeuvre d'une action coordonnée, voire de rouages institutionnels communs, s'avère plus indispensable chaque jour. Progressivement, les problèmes de cette espèce débordent le cadre étreint des frontières nationales et imposent à la communauté mondiale la nécessité d'agir en vertu de décisions concertées. Les Etats devront pour cette raison renoncer réellement à l'exercice d'une part grandissante de certaines prérogatives au profit d'organismes internationaux investis de compétences véritables.

123. Au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, la mise en oeuvre des procédures d'examen et d'évaluation de la Stratégie internationale du développement est, pendant les années à venir, susceptible de sensibiliser davantage nos opinions publiques aux devoirs qui en découlent pour tous les pays engagés dans cette oeuvre globale de solidarité sans aucun précédent. Au fur et à mesure que progressera la Décennie, cette entreprise, basée encore la plupart du temps sur les rapports bilatéraux entre Etats, devra prendre le caractère d'une action essentiellement multilatérale.

124. L'instauration d'un système de préférences généralisées, mis en oeuvre par la Communauté économique européenne au profit des produits industriels en provenance de tous les pays en voie de développement sans aucune discrimination, nous a permis de faire cette année un pas important vers cet objectif. Ce système répond à la préoccupation majeure qui s'est fait jour au cours des sessions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, désireuse d'en arriver à un ensemble global de préférences sans réciprocité ni discrimination acceptable à la fois pour les pays développés et pour les pays en voie de développement. Son adoption nous permettrait d'envisager avec optimisme la prochaine étape, c'est-à-dire la troisième session de la Conférence qui doit se tenir en avril prochain au Chili, avec l'espoir que des mesures convergentes émergent du débat.

125. Hélas ! la récente crise monétaire internationale nous fait cependant craindre un retour au protectionnisme, un isolement du commerce mondial dont les pays du tiers monde souffriraient tout aussi bien que les autres, ainsi qu'une diminution de l'aide globale aux pays en voie de développement et, en sus, une dépréciation sérieuse de leurs exportations. Il est donc essentiel d'en appeler à la clairvoyance des hommes d'Etat responsables pour faire face à ces graves menaces.

126. Si l'opinion publique internationale suit les travaux de notre organisation avec un scepticisme non voilé, si cette

même opinion publique perd quelque peu confiance dans l'efficacité politique de l'ONU, c'est en partie parce qu'un arrangement valable n'a pas encore été trouvé au sujet de la mise au point, en temps de crise, d'opérations communes pour le maintien de la paix.

127. On connaît les incidences multiples de ce problème. On s'aperçoit de son importance particulière pour les pays, moyens et petits, qui ont été les victimes d'actes d'agression, d'expansion ou de conquête. Seule une participation réelle de toutes les grandes puissances dans le sens des options reconnues au sein du Comité spécial des opérations de maintien de la paix institué par l'Assemblée permettra à notre organisation de devenir ce que l'on entendait qu'elle fût dès son origine, à savoir un instrument irremplaçable de paix et de sécurité.

128. En effet, chaque fois et aussi longtemps que les Nations Unies se sont interposées, fût-ce par l'envoi de simples observateurs, dans un différend ayant dégénéré ou risquant de dégénérer en conflit militaire, le pire a pu être évité. D'autre part, malgré des insuffisances, l'Organisation s'est avérée efficace dans des situations où l'on avait résolu de lui faire assumer un rôle utile. Le Conseil de sécurité, en particulier, a fonctionné efficacement dès que les membres permanents ont, eux, été d'accord. En conséquence, les grandes puissances auraient tout intérêt à s'inspirer de cette expérience du passé pour activer les pourparlers en cours auxquels nombre d'Etats Membres attachent une importance capitale.

129. Une série d'articles de la Charte soulignent la nécessité d'une sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales avec, pour les Etats Membres, l'obligation de les respecter. Les devoirs de l'Organisation comme telle en découlent directement. Là encore les engagements souscrits limitent sans conteste une souveraineté qui ne doit pas s'exercer aux dépens des préoccupations légitimes de la communauté mondiale.

130. Pour faire face à sa mission, l'ONU devrait enfin se faire entendre d'une façon adéquate par l'intermédiaire d'un Haut Commissaire pour les droits de l'homme, dont l'impartialité et l'indépendance seraient les garants d'une action efficace.

131. Malgré l'amélioration de la situation internationale qui s'est récemment dessinée sur différents plans, malgré la diminution de la tension dans certaines régions, nous ne pouvons taire l'angoisse qu'inspire à un observateur impartial la poursuite de conflits anciens et l'apparition possible à l'horizon de tragédies nouvelles.

132. Nous avons suivi avec impatience l'action du Secrétaire général lorsque, par l'intermédiaire de son représentant spécial, il a tenté d'amener les parties opposées au Moyen-Orient à s'entendre sur une interprétation et sur une application communes de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité dessinant — chacun en convient — les grandes lignes d'un règlement juste et durable.

133. Nous avons porté un intérêt identique aux tentatives esquissées au cours de la conversation à quatre et lors de la mission exploratoire dont le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Rogers, a pris l'initiative. Aucune de ces initiatives,

même lorsqu'elle visait une solution simplement partielle et provisoire, n'a jusqu'ici — nous ne le savons que trop — été couronnée de succès ou de plein succès.

134. Si l'on veut sortir de l'impasse, les critiques et les accusations réciproques ne seront d'aucun secours. L'escalade des paroles entraîne au contraire à la longue l'escalade de la violence. Il faudra dans ces conditions que les parties en cause, dont les dirigeants responsables ont sans ambages confirmé itérativement leur volonté de faire la paix, se rendent compte avec objectivité qu'elles sont contraintes de vivre ensemble, et cela à jamais, dans la même région. Les assurances en provenance de l'extérieur, quelque solides qu'elles apparaissent dans l'immédiat, n'équivaudront jamais à une confiance réciproque. Ni l'emploi de la force militaire ni le simple tracé de frontières n'ont constitué dans le passé et ne constitueront sans doute pas davantage à l'avenir une panacée.

135. Il faudra de part et d'autre faire preuve d'un véritable esprit de compromis, abandonner les préalables, qui ne forment que des obstacles à un accord digne de ce nom, éviter une reprise des hostilités, qui ne serviraient les intérêts véritables de personne.

136. Quant aux instances auxquelles notre organisation a fait confiance pour faciliter un rapprochement des parties en cause, qu'elles ne négligent aucune chance éventuelle mais explorent sans relâche toutes les voies permettant d'aboutir au résultat espéré. Que les membres du Conseil de sécurité, auxquels incombe un rôle si important dans la recherche d'une solution pacifique, ne ménagent aucune peine en vue d'assurer la consistance de l'accord auquel les parties devront aboutir et auquel elles ne pourront parvenir — comme beaucoup d'orateurs l'ont souligné — qu'au terme d'un dialogue. Le moment est certes opportun, mais le temps presse et il ne travaille pas en faveur de la paix.

137. Si le conflit du Moyen-Orient a retenu cette année encore notre attention angoissée, il est impossible — sans même nous ingérer dans des affaires relevant de la compétence interne d'Etats Membres — de taire notre émoi devant les événements funestes qui se sont produits sur le continent asiatique.

138. Pouvons-nous fermer les yeux devant ce que le Secrétaire général a qualifié, au cours d'une récente conférence de presse, comme "l'un des épisodes les plus tragiques de l'histoire de l'humanité" ?

139. Lorsque dans une région du monde le nombre des réfugiés abandonnant leurs foyers et leurs terres dans des conditions de misère et de souffrance extrêmes atteint le chiffre de plusieurs millions, les Nations Unies répondent-elles vraiment à leur vocation en bornant leur action à une timide entreprise de caractère humanitaire ?

140. Les considérations de souveraineté nationale ou de sécurité demeurent-elles pleinement valables quand s'étalent devant nos yeux les souffrances indicibles de millions d'êtres humains sacrifiés au respect de principes valables en soi, mais se trouvant en l'occurrence en opposition ouverte avec les droits élémentaires que toute société civilisée reconnaît aux plus humbles parmi les siens ? Il apparaît chaque jour davantage qu'isolément aucun des pays repré-

sentés en cette enceinte n'est en mesure de faire prévaloir une solution concrète, applicable sans délai à cette situation lourde de dangers futurs. Loin de moi de vouloir contester le droit d'un pays de régler ses affaires intérieures en toute indépendance. Des solutions valables à l'échelle nationale, ou régionale, sont toujours infiniment préférables à la nécessité d'évoquer un problème dans cette enceinte-ci, mais, devant l'impuissance des pays directement concernés, pouvons-nous réellement nous taire plus longtemps ?

141. Ainsi, dans la mesure où notre discussion générale est censée donner un reflet des préoccupations majeures dominant la scène internationale à l'heure qu'il est, nos regards doivent se porter vers cette partie méridionale du continent asiatique où tant d'êtres humains espèrent leur salut d'une action pacificatrice de l'ONU. Que les pays directement affectés comprennent que le monde extérieur ne peut pas cacher indéfiniment ses appréhensions devant ce qui se passe dans cette région. Qu'ils fassent preuve de cette modération et de cette sagesse que tant de leurs grands hommes ont dans le passé enseignées avec éclat à l'humanité entière.

142. Plus que jamais les événements dont nous sommes les témoins, les options nouvelles qui se dessinent, rappellent au monde la nécessité de s'orienter vers un équilibre amélioré. Rien de fondamental n'a peut-être changé, mais — et les nombreuses prises de contact aux échelons les plus élevés en cours ou en voie de préparation en sont la preuve — on remarque de-ci de-là un désir croissant vers la recherche d'une stabilité renforcée dans les rapports internationaux.

143. Si la guerre jadis a abouti à la victoire, parfois même à la paix, il est clair aujourd'hui qu'elle ne peut plus mener ni à l'une ni à l'autre. Dès lors surgit un besoin grandissant de substituer le dialogue pacifique à la confrontation des armes, de reconnaître un état d'interdépendance réciproque entre les peuples et d'aboutir à une coopération véritable pour le bien-être de tous.

144. Que dans un climat de confiance cette tendance prenne chaque jour une extension plus large, qu'aux secteurs dans lesquels elle a déjà produit des résultats tangibles s'en ajoutent d'autres et, en premier lieu, ceux qui domineront les débats politiques de cette assemblée, voilà ce qui devrait constituer au cours des semaines à venir l'objectif essentiel de nos travaux.

145. M. TACK (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement, je félicite chaleureusement le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, S. E. Adam Malik, d'avoir été choisi pour présider les débats de cette vingt-sixième session de l'Assemblée générale. Je salue avec grande sympathie les nouveaux Membres de l'Organisation, Bahreïn, le Bhoutan et le Qatar.

146. La République du Panama est une nation consciente du rôle et de la place qui sont les siens dans le monde actuel. Voilà pourquoi je monte à cette prestigieuse tribune en tant que représentant de mon pays; je ne prétends pas dicter des normes de conduite ni indiquer l'orientation que doit suivre le cours des événements mondiaux. Mon pays admire et respecte la grande oeuvre réalisée par cette

organisation pour maintenir la paix, rapprocher les peuples, faciliter le développement économique et social des moins favorisés, assurer le respect des droits de l'homme et, enfin, éliminer toutes les formes de discrimination raciale et les vestiges du colonialisme dans le monde. Nous savons également quelles sont les limites et les imperfections dont, en tant qu'oeuvre humaine, souffre l'organisme mondial, bien que nous estimions que nombre de celles-ci sont imposées de l'extérieur et ne sont pas dues à des défauts inhérents à l'Organisation. Ce qui importe, c'est qu'en présence de cette réalité les peuples, quelles que soient leurs dimensions, prennent mieux conscience de leur personnalité collective, la renforcent et soient de plus en plus en mesure d'intervenir de manière décisive dans l'évolution de la communauté internationale.

147. Le tiers monde, qui regroupe des pays ayant des problèmes semblables dans leur lutte pour leur indépendance politique et économique, a réuni à Lusaka les délégués de 63 pays et obtenu que cette assemblée générale, lors de sa vingt-cinquième session, approuve la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, le 17 décembre 1971, par 121 voix contre une, avec une abstention [résolution 2734 (XXV)]. Les Nations Unies ont ainsi apporté un soutien ferme à l'idée de la sécurité collective et universelle, sans alliances militaires, pour l'établissement de la paix dans le monde. Voilà une réponse significative des pays qui sont en marge de la guerre froide entre les grandes puissances, car elle a montré le moyen d'assurer l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, en dehors du système traditionnel des pactes militaires et des servitudes imposées par la force des armes ou par les pressions économiques.

148. Mais il subsiste encore les restes du partage du monde entre les Grands qui agissent en tenant à peine compte des intérêts légitimes des petits. Soyons francs et avouons que le rôle joué par les petits pays sur la scène mondiale se limite à celui de simple spectateur ou de personnage secondaire. Toutefois, nous puisons un certain réconfort dans le mouvement prometteur d'affirmation, aussi bien nationale que régionale, qui se manifeste depuis quelques années en Amérique latine. Une nouvelle attitude, une détermination arrêtée caractérisent les peuples latino-américains dans le double but de surmonter des frustrations traditionnelles dues à la dépendance internationale et à l'incurie des oligarchies autochtones, et d'élaborer et mettre en oeuvre des politiques visant à intensifier la croissance économique en créant des conditions propices au bien-être social des majorités nationales.

149. Une Amérique latine unie, telle que la rêvait Bolívar, peut avoir un poids décisif dans la communauté internationale et préserver son identité culturelle, avoir une présence marquée non pas par une action visant à diviser le monde, mais par une action visant à l'unir, et cela grâce à des caractéristiques qui lui soient propres. Voilà pourquoi nous nous félicitons des événements positifs qui se sont produits récemment dans cette région, fondés sur la coexistence et sur la coopération en marge des différences idéologiques et politiques.

150. Ce ne sont pas les formules magiques ou dogmatiques qui donneront la solution des problèmes économiques et sociaux des peuples du tiers monde, et particu-

lièrement de l'Amérique latine. La solution se trouve dans le développement planifié qui exige une réforme de la structure traditionnelle de l'Etat pour adapter cette dernière aux exigences et à la complexité de la vie contemporaine.

151. La République du Panama souhaite réaliser ce développement et renforcer sa position dans ses relations avec les pays plus grands et plus puissants. Inspirés par cet objectif, nous avons, il y a trois ans, le 11 octobre 1968, sous la direction du général Omar Torrijos Herrera, commencé à ouvrir le sentier de la révolution nationale. Une révolution authentique dépasse tout, elle est positive, elle ne s'improvise pas, elle ne peut non plus avoir lieu à moins d'être faite par le peuple lui-même.

152. Dans mon pays, le mouvement d'octobre est profondément enraciné et il n'a d'autre but que de donner à tous les Panaméens une justice réelle et une liberté comprise et réfléchie. En nous fondant sur nos conditions nationales particulières, nous voulons transformer la réalité panaméenne grâce à nos propres efforts et avec la coopération des peuples qui ont plus progressé que nous, mais en rejetant, de manière résolue, toute tentative qui nous priverait du droit de choisir notre propre destin et de bénéficier au mieux de l'exploitation de nos ressources naturelles, dont la principale est notre position géographique dans le monde.

153. Le mouvement révolutionnaire panaméen a assumé une responsabilité historique, il a fait front à un des problèmes vitaux de notre république, celui que posent nos relations contractuelles particulières avec les Etats-Unis d'Amérique, du fait de l'existence et de l'exploitation du canal interocéanique sur le territoire panaméen.

154. Sur instruction de mon gouvernement, le 4 octobre 1971, j'ai envoyé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un document qui expose le fond de l'histoire de la question ainsi que les aspirations constantes du peuple panaméen, telles qu'elles s'expriment dans la négociation d'un nouveau traité sur le canal, négociation qui se déroule actuellement entre les Gouvernements du Panama et des Etats-Unis d'Amérique. J'ai demandé au Secrétaire général de bien vouloir transmettre ce mémoire à tous les Etats Membres⁵; nous estimons en effet que le problème du canal de Panama intéresse non seulement les deux nations qui l'ont construit, mais tous les autres pays, étant donné le caractère et le rôle internationaux de cette voie d'eau. Nous pensons nous acquitter d'un devoir dicté par la coexistence et la solidarité en informant cette assemblée des aspirations du Panama afin d'obtenir la conclusion d'un accord juste et équitable régissant à l'avenir le fonctionnement du canal. Cela prouve que nous sommes fidèles à notre respect des buts et principes de l'Organisation, à l'esprit de solidarité, de coopération et de coexistence pacifique entre tous les Etats, comme l'a exprimé le Président du Panama, M. Demetrio Lakas, devant la vingt-cinquième Assemblée générale [1875ème séance]. Nous le faisons aussi car nous pensons que, dans un esprit d'équité et d'harmonie, il faudra établir des relations plus conformes à la nouvelle morale internationale entre un petit pays et une grande puissance, ce qui

⁵ Cette communication a été transmise aux Etats Membres par une note verbale en date du 7 octobre 1971.

permettra à mon pays de se libérer de ce traité dont les clauses blessent le sentiment national et la dignité du peuple panaméen.

155. En 1903, le Panama s'est vu imposer le traité qui a permis la construction du canal interocéanique. C'est un traité dont les dispositions sont pratiquement toutes vexatoires pour mon pays. Il porte atteinte à la personnalité de la nation et a infligé des souffrances innombrables et injustifiées au peuple panaméen. Ce traité nous met à perpétuité dans une situation qui est déjà intolérable; il a en effet permis à l'une des parties d'accroître sa puissance économique et militaire et son hégémonie en tant que puissance mondiale, et amoindri la souveraineté et l'indépendance de l'autre partie, à savoir le Panama. En vertu de ce traité s'est enkysté, dans le cœur de notre république, un corps étranger appelé "zone du canal", qui a survécu comme entité échappant à la souveraineté et à la juridiction panaméennes, qui a son propre gouvernement, ses propres lois promulguées de l'extérieur. Voilà la situation qui a été imposée à Panama *de facto*.

156. Mon pays espère que les négociations en cours aboutiront à la conclusion d'un nouveau traité juste et équitable, qui éliminera les sources de conflit entre les deux pays et qui, en abrogeant le traité de 1903 et, partant, la clause si pénible de la perpétuité, permettra à la République du Panama de récupérer toute sa juridiction sur l'actuelle "zone du canal", partie inaliénable de son territoire. En temps utile, le Panama informera cette assemblée du résultat de ces négociations.

157. Il faut que l'Organisation des Nations Unies devienne vraiment universelle, de sorte que tous les Etats, quelles que soient leur dimension, leur position idéologique ou géographique, y soient, s'ils sont souverains, représentés de manière permanente.

158. A propos du cas le plus spectaculaire qui sera soumis à l'Assemblée générale cette année — l'entrée éventuelle de la République populaire de Chine dans l'Organisation —, nous autres, petits pays, ne pouvons manquer de nous rappeler avec amertume le passé récent où, victimes de la théorie injuste des dominos, nous étions bougés comme de simples pions sur l'échiquier de la politique mondiale. Nous ne pouvons éviter de ressentir un certain agacement en constatant qu'apparemment on prétend toujours nous traiter de la même manière. Il y a encore bon nombre de choses importantes dont la solution continue à échapper aux petites puissances. Nous avons toujours su — nous ne sommes pas aveugles — que la République populaire de Chine a plus de 700 millions d'habitants et qu'une organisation mondiale ne peut en méconnaître l'existence. Ne pouvons-nous le dire maintenant que c'est devenu un lieu commun ? Nous sommes persuadés que la présence de la République populaire de Chine dans notre organisation contribuera au renforcement de la paix mondiale.

159. Nous concevons nos rapports avec les nations du monde, dont je salue ici respectueusement les dignes représentants, dans un contexte de pluralisme réel, où le droit de chaque peuple de choisir librement son régime interne est un droit réel et non fictif.

160. Nous réitérons notre solidarité avec tous les peuples qui luttent contre les vestiges du colonialisme et qui,

comme nous l'avons toujours fait, rejettent toutes les formes de discrimination raciale.

161. Notre politique de défense de nos ressources naturelles a un objectif auquel nous ne saurions renoncer : nous revendiquons notre juridiction nationale sur tout notre territoire, qui englobe des eaux territoriales d'une largeur de 200 milles et le plateau continental. Dans le nouveau régime international des océans, qui naîtra des débats de la prochaine conférence organisée par l'ONU, le Panama soutiendra que ces principes de souveraineté maritime sont intangibles et ne peuvent faire l'objet d'aucun compromis.

162. C'est avec un profond regret que nous avons appris la décision du Secrétaire général d'abandonner le haut poste auquel il a été élu en un moment crucial de l'histoire de l'Organisation, en un moment décisif pour le destin de l'humanité. Il s'est acquitté de sa tâche de façon irréprochable et son labeur a porté ses fruits. L'Organisation a aujourd'hui une personnalité et un rôle réellement universels et positifs. Sa vigilance, son intelligence, son sens moral sont un exemple pour le gouvernement et l'administration des Nations Unies et sont une source de fierté pour l'humanité. Nous remercions le Secrétaire général de l'extrême amabilité et de l'exquise courtoisie témoignées envers notre délégation permanente et notre patrie. Nous vous adressons nos vœux de bonheur et espérons que votre retraite se passera dans la paix, la paix que donne la satisfaction du devoir accompli.

163. Si nous pouvons aider en quoi que ce soit au développement des peuples du monde, à la coexistence pacifique entre les peuples, on nous trouvera toujours à l'avant-garde de ces efforts, au service desquels nous offrons à toutes les nations la garantie de libre passage et de la neutralité du canal qui a été ouvert sur notre territoire.

164. M. MULDOON (Nouvelle-Zélande) [*interprétation de l'anglais*] : C'est un insigne plaisir que de féliciter le nouveau Président de cette assemblée. Vous venez à nous en tant qu'un des hommes d'Etat les plus éminents de l'Asie du Sud-Ouest, d'un grand pays de cette région et riche de qualités qui nous servirons admirablement au cours d'une des plus importantes assemblées de l'histoire de cette organisation. C'est aussi un grand plaisir pour moi que de rendre hommage au Président sortant, M. Hambro, de Norvège, qui a présidé avec tant de talent une session qui a été un jalon important dans la vie des Nations Unies.

165. Cette session de l'Assemblée générale qui se réunit sous la direction d'un président asiatique devra se préoccuper des questions qui ont trait à cette région la plus peuplée, ce qui n'a pas toujours été le cas dans cette organisation. Pour la Nouvelle-Zélande, pays du Pacifique sud, situé aux confins de l'Asie, mais qui néanmoins coopère entièrement avec la grande majorité des pays de cette région, cela est un motif de satisfaction.

166. Cela veut dire qu'en premier lieu l'Assemblée, comme nous l'espérons, se saisira enfin de façon réaliste de la question de la place que la République populaire de Chine devrait occuper dans cette organisation. Mon gouvernement, ainsi que la plupart des gouvernements représentés ici, s'est félicité de l'évolution pleine de promesses des relations avec Pékin depuis la dernière assemblée, surtout au

cours des derniers mois. L'annonce faite par le président Nixon de son intention de visiter la Chine avant le mois de mai prochain et les entretiens qui ont précédé cette annonce, ainsi que la visite elle-même, lorsqu'elle aura lieu, ont la qualité d'événements qui marquent l'histoire de l'humanité. Ils annoncent la fin d'une ère. Augurent-ils de l'avènement d'un ordre nouveau ? Cela dépendra des efforts déployés par tous les intéressés. Pour le présent, nous sommes dans une période de transition et de recherche d'équilibre dans les relations qui exigent des décisions difficiles de la part des gouvernements, mais surtout de la part de ceux dont l'avenir est intimement lié au destin de l'Asie.

167. Pendant de nombreuses années, mon gouvernement, qui, en 1961, a inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée la question de la représentation de la Chine aux Nations Unies⁶, a été préoccupé par la recherche d'une solution juste et raisonnable au problème de la représentation chinoise. Nous avons préconisé l'admission aux Nations Unies de la République populaire de Chine. Nous avons souhaité que l'on reconnaisse la réalité de la situation, à savoir l'existence de deux gouvernements contrôlant entièrement leurs territoires respectifs. Il y a là une séparation de l'autorité aussi marquée que dans le cas de ce que nous appelons les "Etats divisés", mais à la différence essentielle près que l'entité "Chine" est déjà Membre des Nations Unies. Dans l'introduction à son rapport annuel [A/8401/Add.1, par. 104], le Secrétaire général a fait valoir sans équivoque que l'admission des pays divisés ne devrait pas être liée aux problèmes découlant de leur division. Ma délégation n'est peut-être pas tout à fait convaincue que tel est le cas mais, puisque l'argument a été avancé, il doit s'appliquer *a fortiori* au cas de deux gouvernements contrôlant depuis deux décennies les parties différentes du territoire qui fut celui d'un Membre fondateur des Nations Unies. Il n'appartient pas à l'Assemblée de statuer sur la légitimité de ces gouvernements dans les circonstances présentes où les deux gouvernements sont reconnus par un grand nombre de Membres des Nations Unies. Il incombe plutôt à l'Assemblée d'affirmer clairement qu'il appartient aux parties intéressées de trouver, elles-mêmes, une solution au conflit fondamental tout en admettant les deux gouvernements au sein de l'Organisation.

168. Cela est équitable, raisonnable et conforme au bon sens. C'est pourquoi mon gouvernement, qui partage avec de nombreux autres gouvernements le désir de voir les représentants de Pékin siéger à l'Assemblée générale et exercer leurs pouvoirs légitimes au Conseil de sécurité, s'est porté coauteur d'une proposition dans ce sens [A/L.633].

169. Les grandes puissances ont de grandes possibilités soit de réaliser le bien, soit d'infliger de grands dommages. Les rapprochements entre des grandes puissances doivent toujours être salués en raison de la détente qui devrait les accompagner, mais il est important et il incombe à cette organisation de s'assurer que les droits des moins puissants ne soient pas méconnus ou écartés dans l'intérêt d'un accord entre les super-Etats ou entre un super-Etat et le reste de la communauté mondiale. Ma délégation croit que

l'Assemblée devra tenir compte dûment de cette considération lors de l'examen du fond de ce problème.

170. Une des qualités de l'Assemblée générale, comme l'a dit le Secrétaire général au paragraphe 95 de l'introduction à son rapport annuel, c'est qu'elle "offre ainsi aux petites et moyennes puissances non seulement une voix, mais aussi le moyen d'influencer le cours des événements à un degré bien supérieur à ce à quoi elles pouvaient autrefois prétendre". C'est une déclaration significative, comme beaucoup d'autres qui figurent notamment dans la première partie de l'introduction au rapport du Secrétaire général, et à laquelle je rends un vif hommage.

171. Mon gouvernement estime que les petites puissances, parmi lesquelles nous accueillons avec plaisir Bahreïn, le Bhoutan, le Qatar et bientôt l'Oman, ont un rôle particulier à jouer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des Nations Unies. Leur perspective différente sur les affaires du monde peut servir de contrepois utile aux intérêts des grandes puissances et dans de nombreux cas elles entretiennent des relations avec ces puissances, ce qui leur permet de comprendre leurs objectifs et d'avoir en même temps une certaine influence sur elles.

172. La nécessité de ces liens tripartites entre les grandes puissances, les petits pays et les institutions internationales a été mise en évidence de façon décisive au cours des récentes semaines lors de la crise monétaire internationale. L'importance économique des grandes puissances industrielles influence considérablement le caractère du système monétaire international. C'est là un fait concret que nous reconnaissons. La situation instable actuelle exige que les grandes puissances elles-mêmes procèdent aux restructurations nécessaires pour rétablir l'équilibre. Ce sont elles aussi qui joueront un grand rôle dans les négociations nécessaires au rétablissement d'une stabilité à long terme du système monétaire.

173. En même temps, il est essentiel que les grandes puissances reconnaissent que leurs décisions dans le domaine économique peuvent influencer profondément la stabilité économique des petites nations, dont un grand nombre n'ont pas un système monétaire perfectionné et la résistance qui leur permette de surmonter des bouleversements majeurs. Je répéterai ce que j'ai dit à Washington la semaine dernière, à savoir qu'il est regrettable que les mesures récentes adoptées par de grands pays — et, à leurs yeux, raisonnables et légitimes — pourront avoir des répercussions néfastes sur l'économie de petites nations dont les problèmes n'ont été ni reconnus ni examinés.

174. La Nouvelle-Zélande se félicite de l'amélioration du climat qui facilite des discussions constructives. Nous comprenons les raisons qui ont motivé les actions du Gouvernement américain; néanmoins, nous sommes convaincus que toutes les nations, grandes et petites, qui sont intimement intéressées par ces événements devraient étudier les difficultés respectives. Nous sommes confiants qu'elles reconnaîtront le devoir que chaque pays a envers la communauté internationale de parvenir à un compromis avant que d'autres dommages ne soient causés non seulement au commerce international, mais aussi aux institutions qui nous ont si bien servi depuis Bretton Woods. Le Fonds monétaire international nous a encouragés lorsqu'il a

⁶ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, points 90 et 91 de l'ordre du jour, document A/4873.

reconnu à l'unanimité que le danger actuel d'instabilité et de désordre dans les relations monétaires et commerciales offre l'occasion de modifier de façon constructive le système monétaire international, notamment en collaboration avec le Fonds et grâce à la coopération des Etats, par la création, aussitôt que possible, d'une nouvelle structure des taux de change et par la réduction des mesures restrictives dans le commerce et les échanges⁷.

175. Les petits pays sont en présence d'un autre problème. Il s'agit de leur position dans le commerce mondial face aux grands groupements économiques enclins à développer si facilement des traits protectionnistes. Dans ce débat, l'année dernière, le chef de la délégation néo-zélandaise a parlé du danger qui menaçait l'avenir économique de la Nouvelle-Zélande au moment où commençaient les négociations relatives à l'entrée du Royaume-Uni, son plus grand marché d'exportation, dans la Communauté économique européenne [1853ème séance, par. 197]. Il a dit qu'en réalité le rôle des groupements régionaux dans le commerce international était en cause dans ce cas test. Il a déclaré également qu'il serait tragique que, du fait de l'élargissement de la Communauté économique européenne, l'un des producteurs agricoles les plus efficaces du monde soit acculé au mur.

176. Je dois déclarer devant cette assemblée, et ainsi m'acquitter d'un devoir envers les pays de la Communauté et le Royaume-Uni, que ces négociations ont eu une conclusion satisfaisante pour la Nouvelle-Zélande. Ayant éliminé ce problème d'incertitude qui menaçait le futur immédiat de ses relations commerciales, la Nouvelle-Zélande est mieux en mesure de planifier et faire avancer sa croissance économique, et de jouer un rôle dans le commerce et le développement internationaux et dans la deuxième Décennie pour le développement.

177. Les groupes économiques régionaux sont un fait de la vie internationale. Ils peuvent offrir beaucoup aux petits pays en leur offrant les avantages d'un marché élargi. Le développement des potentiels du commerce et du développement économique dans les nombreux pays et territoires du Pacifique sud est un des buts recherchés par les chefs d'Etat et de gouvernement du Samoa-Occidental, de Nauru, de Fidji, de Tonga et des îles Cook qui se sont joints aux représentants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande lors du South Pacific Forum qui s'est tenu à Wellington en août de cette année. Une deuxième réunion de ce genre aura lieu à Canberra dans la première moitié de 1972 et les travaux préparatoires sont en cours. La coopération est prévue dans de nombreux domaines d'intérêt pratique. Jointes à la poursuite des travaux de la Commission du Pacifique sud et aux activités des institutions des Nations Unies, nous croyons que ces activités auront de grandes répercussions sur le développement de la région.

178. Les pays de la région du Pacifique sud ont pris conscience de leur communauté d'intérêts dans un autre domaine. Les petits pays ont été unanimes en déplorant que, malgré l'opposition déclarée au cours des années, ils doivent encore faire face à l'intrusion dans cette région

d'une grande puissance qui cherche à procéder à des essais nucléaires. Pourquoi, ont-ils demandé, si les dangers sont aussi minimes que le dit la France, n'ont-ils pas lieu plus près de la métropole ?

179. Au cours des récents mois, une impatience croissante s'est manifestée ainsi et autrement parmi les pays du Pacifique et ceux de sa périphérie. Une préoccupation plus grave encore s'est fait jour au cours de discussions qui ont eu lieu au sein du Comité du fond des mers. Nous nous félicitons du fait que la série des essais a été interrompue après cinq explosions, mais il semble que ce n'est qu'un soulagement temporaire. Ce que nous voulons entendre c'est une déclaration disant que nous venons d'assister à la dernière série d'essais effectués dans notre région du Pacifique. En disant cela, nous tenons compte des arguments selon lesquels la France n'est pas partie au traité partiel interdisant les essais nucléaires⁸, qu'elle ne fait que suivre la voie tracée par d'autres puissances nucléaires qui perfectionnent leurs armes au moyen d'essais souterrains, qu'il n'y a pas d'accord sur des mesures de désarmement nucléaire et que la République populaire de Chine effectue elle aussi des essais dans l'atmosphère. Ma délégation préconisera au cours de cette session, comme elle l'a fait dans le passé, la cessation de tous les essais nucléaires, y compris les essais souterrains. Mais, entre-temps, chaque essai atmosphérique doit être condamné par ceux qui ont signé le traité partiel interdisant les essais d'armes nucléaires et qui constituent la grande majorité de cette assemblée.

180. La réunion du South Pacific Forum à laquelle j'ai fait allusion a réuni tous les pays indépendants ou autonomes du Pacifique sud. A l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, aucun de ces pays n'a une population supérieure à un demi-million d'habitants ou une superficie supérieure à 7 000 miles carrés. La plupart sont beaucoup plus petits. Et pourtant dans chaque cas, que le pays en question ait été un territoire sous tutelle ou non autonome, le droit à l'autodétermination avait été reconnu et exercé librement et la transition s'est effectuée d'une façon pacifique, d'une façon que nous voudrions appeler la voie du Pacifique. En ce qui concerne les autres territoires non autonomes de la Nouvelle-Zélande, ceux de Nioué et de Tokélaou, on ne refusera pas aux populations le droit de choisir librement leur destin lorsqu'elles désireront l'exercer. Le problème n'est pas identique à celui qui existe dans les autres parties du monde, et particulièrement en Afrique australe. Dans ces petites îles, les problèmes sont plus simples : il s'agit de dimensions, de ressources et des problèmes de viabilité en général. Ma délégation a été déçue de voir que les organes qui s'occupent des questions de décolonisation n'aient pas encore étudié de façon approfondie les problèmes particuliers que posent ces petits territoires. Ils ont tenu à réaffirmer les principes fondamentaux qu'appuie aussi ma délégation puisqu'elle a approuvé la résolution 1514 (XV). Ma délégation a été cependant encouragée par la tendance qui s'est manifestée au cours des discussions constructives cette année au Sous-Comité II du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

⁷ Fonds monétaire international, *Summary Proceedings of the Twenty-sixth Annual Meeting of the Board of Governors*, 27 septembre-1er octobre 1971 (Washington, D.C.), p. 331.

⁸ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

181. L'Assemblée sera peut-être intéressée d'apprendre que la Nouvelle-Zélande, qui a depuis longtemps exprimé son accord de principe en la matière, a prié le Comité spécial, au cours de l'examen de la question de Nioué et de Tokélaou cette année, d'envoyer en 1972 une petite mission de visite dans ces territoires. C'est ainsi que se poursuit la coopération avec les Nations Unies dans le domaine de la décolonisation qui a, à plusieurs reprises, impliqué la présence des Nations Unies, tant dans l'ancien Territoire sous tutelle du Samoa-Occidental qu'aux îles Cook. Nous sommes convaincus que, lorsque la mission de visite se rendra à Nioué et à Tokélaou l'année prochaine, cela aidera beaucoup non seulement à connaître l'attitude de la population locale, mais aussi à permettre aux Nations Unies de mieux comprendre les conditions existant dans ces petites îles du Pacifique. Le Secrétaire général a parfaitement résumé la situation au paragraphe 304 de l'introduction à son rapport, où, parlant des petits territoires, il déclare :

“... les problèmes liés à leur décolonisation n'en sont pas moins complexes et appellent, dans chaque cas, une solution particulière qui découle nécessairement des vœux pleinement et librement exprimés de la population et tiennent compte également des réalités.”

182. Une fois le droit à l'autodétermination reconnu, on peut entreprendre la recherche d'une solution réaliste au problème des territoires non autonomes, et les Nations Unies peuvent aider à ce processus. Cependant, il reste des territoires, en particulier l'Angola, le Mozambique et la Guinée portugaise, où ce droit est toujours dénié. En Rhodésie du Sud règnent la discrimination raciale et la politique d'*apartheid*, qui privent une grande partie de la population de l'exercice des droits de l'homme les plus élémentaires. Là, comme d'ailleurs dans le cas plus épineux de l'Afrique du Sud, la façon d'agir des Nations Unies doit être logique. La communauté internationale doit à tout prix faire connaître sa position sur les principes en jeu et si ces principes ne sont pas respectés elle doit exprimer clairement sa condamnation.

183. En déterminant sa position sur les divers projets de résolution relatifs à l'Afrique australe dont l'Assemblée sera saisie au cours de cette session, la délégation de la Nouvelle-Zélande voudrait prendre fait et cause pour cet impératif moral. C'est pourquoi cette année la Nouvelle-Zélande a voté en faveur de la résolution 1591 (LI) sur l'*apartheid* au Conseil économique et social, bien que précédemment elle eût cru bon de s'abstenir en la matière à la Commission des droits de l'homme. En même temps, la Nouvelle-Zélande a été impressionnée par le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans la partie de l'introduction à son rapport intitulée "Observations finales", lorsque à la lumière de sa longue expérience il déclare, au paragraphe 143 :

“Elle [l'Assemblée générale] fait toutefois preuve de faiblesse lorsqu'elle adopte des résolutions qui n'ont aucune chance d'être appliquées, et que l'autorité et le prestige de l'organe délibérant le plus important du monde se trouvent ainsi sapés.”

Au cours de ces délibérations, et lorsque nous nous entretenons avec les auteurs des résolutions relatives à

cette question, nous ferons en sorte que l'on tienne dûment compte de ces sages paroles.

184. Le point de vue de la Nouvelle-Zélande sur la question de l'*apartheid* et de la discrimination raciale sera présenté de façon plus détaillée lors de la discussion des points pertinents de l'ordre du jour. Je voudrais toutefois déclarer au cours de ces débats que mon gouvernement a l'intention de ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale [résolution 2106 A (XX)], ratification qui sera sa contribution principale à l'Année internationale. C'est à cette fin que mon gouvernement a déposé au Parlement un projet de loi sur les relations raciales qui est actuellement examiné en commission. Nous espérons qu'il sera adopté à temps et que la ratification pourra avoir lieu avant la fin de cette année. Notre examen de la situation en Nouvelle-Zélande fait ressortir qu'en pratique comme en droit il y a conformité aux dispositions de la Convention. Une loi sur les relations raciales en harmonie complète avec cet instrument international clef constituera néanmoins un jalon important dans l'évolution de la société multiraciale de la Nouvelle-Zélande et un rejet sans équivoque de toutes les doctrines ou systèmes politiques basés sur la notion de supériorité raciale.

185. La discrimination raciale n'est qu'un des aspects, très important il est vrai, du problème plus général de la défense et de l'essor des droits de l'homme. La Nouvelle-Zélande est membre depuis deux termes consécutifs de la Commission des droits de l'homme et nous pouvons donc discourir des progrès certains et graduels qui ont été réalisés. En examinant les instruments des droits de l'homme élaborés par les Nations Unies pendant une longue période, nous pouvons nous déclarer satisfaits de la création d'un cadre juridique dans ce domaine. Ma délégation pense depuis des années qu'il faut créer maintenant une institution qui puisse aider à favoriser les droits de l'homme afin de permettre à l'Organisation et à ses membres de mettre en oeuvre les engagements pris au terme des Articles 55 et 56 de la Charte. La création d'un poste de Haut Commissaire des Nations Unies pour les droits de l'homme répond, de l'avis de mon gouvernement, à cet impératif. Ce poste permettra en outre d'exercer une influence positive sur les questions des droits de l'homme en dehors de considérations d'ordre politique. Saisissons-nous enfin de cette question au cours de la présente session. Examinons les amendements au mandat qui figurent dans la résolution 1237 (XLII) du Conseil économique et social afin de parvenir à un accord très large. Tâchons d'éliminer les doutes que de nombreuses délégations ont éprouvés à propos de cette proposition. Un accord sur cette question représentera une réalisation importante de cette session et favorisera en tous lieux le respect des droits de l'homme.

186. Une question importante qui touche le plus directement aux droits de l'homme n'a pas été inscrite séparément à l'ordre du jour de la présente session bien que le Secrétaire général l'ait évoquée de façon éloquente et convaincante aux paragraphes 177 à 191 de l'introduction à son rapport sur les travaux de l'Organisation. Je veux parler de la situation au Pakistan oriental.

187. Le bouleversement qui a eu lieu là-bas a créé peut-être le plus grand problème de réfugiés des temps

modernes et ne peut pas être passé sous silence par l'Assemblée. Les ressources dont disposent tant l'Inde que le Pakistan ne suffisent plus pour lutter contre les conséquences que continue d'avoir cette tragédie qui exige encore une attention internationale urgente. Les Nations Unies doivent donc assumer un rôle important pour appeler l'attention sur le désespoir de ces hommes et pour coordonner l'aide permettant de porter secours à la population en détresse.

188. La population de la Nouvelle-Zélande a été fort préoccupée par l'aspect humain de ce problème et par la grave perturbation dans les moyens d'existence de l'Inde et du Pakistan provoquée par la crise. Nous sommes aussi préoccupés par les conséquences qu'elle pourrait avoir sur la paix du sous-continent. Nous comprenons l'intensité des émotions qui ont amené cette situation et qui risquent d'accroître la détresse des hommes en absence d'une solution rapide. Nous comprenons les difficultés qui ont empêché jusqu'à présent de trouver toute solution politique.

189. Nous voulons donc que les Nations Unies exercent toute leur influence pour résoudre le problème. Au cours de cette année, les aspects humanitaires ont été étudiés à deux reprises au Conseil économique et social. La Nouvelle-Zélande a été parmi ceux qui ont fait en sorte que cette question soit évoquée du fait d'une part de la responsabilité qu'a notre organisation, d'après nous, à l'égard des réfugiés eux-mêmes, et pour répondre à la préoccupation de l'opinion publique mondiale consternée. Les discussions ont démontré qu'en l'absence d'un règlement politique durable on ne pourrait que subvenir aux besoins quotidiens des réfugiés.

190. Peu après la discussion au Conseil économique et social, le Secrétaire général a appelé l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la situation au Pakistan oriental et sur ses répercussions sur la paix et la sécurité internationales. Cette action, à notre avis, était opportune et relevait, à juste titre, du droit d'initiative du Secrétaire général. Ma délégation voudrait féliciter le Secrétaire général d'avoir adopté cette mesure et d'avoir présenté longuement, aux paragraphes 124 à 137 de son introduction, un concept du rôle et des pouvoirs du Secrétaire général, que ma délégation tient à faire sien.

191. En se félicitant, dans une déclaration publique, de l'initiative du Secrétaire général, le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, sir Keith Holyoake, a dit :

« Le problème essentiel pour parvenir à un règlement pacifique au Pakistan oriental est du seul ressort des dirigeants du Pakistan. Mais pour résoudre ce problème, il faut créer une atmosphère de confiance, et cela exige la coopération du Gouvernement de l'Inde. Les gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont agi avec prudence et retenue l'un envers l'autre. Toutefois, des deux côtés, des hommes politiques ont fait des déclarations qui ne peuvent que saper les positions des deux gouvernements et accroître la tension entre eux. »

192. Cette situation, qui se dégrade, a été décrite avec force par le Secrétaire général dans son message au Président du Conseil de sécurité :

« ... C'est à regret que je suis arrivé à la conclusion que la communauté internationale ne peut plus rester à l'écart et observer la situation qui se dégrade en espérant que des programmes de secours, des efforts humanitaires et des bonnes intentions suffiront pour renverser le flot de la détresse humaine et écarter une catastrophe latente. »

193. On ne parviendra à une solution durable que par des négociations entre les parties directement concernées, et non par de nouvelles manifestations de force. Des progrès essentiels vers un règlement n'ont pas été réalisés jusqu'à présent, du fait surtout de la tension qui s'est intensifiée dans cette région. Cette tension, à son tour, est due en partie au désespoir qui a été provoqué par l'absence de toute manifestation tangible de règlement politique dans les consultations avec les représentants élus du Pakistan oriental. C'est là le problème principal auquel faisait allusion le Secrétaire général lorsqu'il parlait d'une "série de cercles vicieux qui font échouer la plupart des efforts déployés par les autorités intéressées et par la communauté internationale pour faire face aux vastes problèmes humanitaires qui se posent" [A/8401/Add.1, par. 184].

194. Les Nations Unies ont une lourde responsabilité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région. Elles ne se seront pas acquittées de leur responsabilité en pourvoyant simplement aux besoins matériels quotidiens des réfugiés, bien que ces problèmes soient immenses. La délégation de la Nouvelle-Zélande a déclaré au Conseil économique et social le 16 juillet que, "selon les préceptes humanitaires, il faut non seulement fournir aux réfugiés des aliments et des abris, mais encore assurer leur avenir moins immédiat, et notamment leur droit de regagner de plein gré leurs foyers dans des conditions qui leur promettent une vie normale de citoyens participant pleinement à la société où ils vivent"⁹. C'est dans le cadre de cet aspect du problème que les Nations Unies peuvent exercer une influence bénéfique dans le sens de la modération, en encourageant les dirigeants des parties en cause à rechercher un accord acceptable et à agir en s'inspirant d'un souci humanitaire plus grand pour le sort des réfugiés qui portent le fardeau le plus lourd.

195. Je ne veux pas m'étendre, à propos de la question du Pakistan oriental ou de celle de la guerre au Viet-Nam et du conflit plus large en Indochine, sur le fait que les Nations Unies ne sont pas parvenues à jouer un rôle réel sur le plan politique. Les limites de l'Organisation dans le domaine de la paix et de la sécurité ont été discutées de façon approfondie au cours de la vingt-cinquième session commémorative. Il existe de nombreuses raisons à cet état de choses qui découle surtout de la volonté des Etats Membres d'utiliser cette organisation et de la notion qu'ils ont de leurs intérêts à l'extérieur de l'Organisation.

196. Une situation que notre assemblée peut rétablir est l'état des finances de l'Organisation. Ce problème, qui découle des activités de maintien de la paix, est lié étroitement à ses possibilités futures dans ce domaine.

197. Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général de sa franchise lorsqu'il déclare que "rien ne nous permet

⁹ Cette déclaration a été faite à la 1783ème séance du Conseil économique et social, dont les comptes rendus officiels paraissent sous forme analytique.

d'être optimistes ni de compter qu'une solution globale et complète soit imminente ou puisse être trouvée dans un avenir prévisible" (*ibid.*, par. 119). Je dirai toutefois que nous devons néanmoins, au cours de cette session, faire face à cet ensemble de problèmes avec tout le sérieux dont nous pouvons faire preuve. Ma délégation, quant à elle, est prête à engager des négociations à partir d'éléments proposés par le Président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale [A/8497]. Plus précisément, la Nouvelle-Zélande, en tant que détenteur d'obligations, peut accepter que l'on réduise la valeur nominale de ses actions dans le cadre d'un accord d'ensemble à négocier et serait prête à renoncer aux fonds qui lui seraient dus au titre du compte des opérations de maintien de la paix de l'Organisation. La Nouvelle-Zélande espère que tous les autres Membres se joindront à elle, de diverses façons, pour sauver l'Organisation de la banqueroute qui la menace de façon si nette et imminente. C'est l'année où l'ONU se trouve à la croisée des chemins. Equipons-la pour un avenir vigoureux.

198. Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour exprimer notre haute estime pour le Secrétaire général, U Thant, qui est au terme de son mandat. C'était en fait un héritage difficile qu'il avait accepté il y a plusieurs années — et il a toujours accompli avec une détermination exemplaire et avec dévouement et honneur la tâche essentielle de maintenir cette organisation au cours de cette période. Nous avons beaucoup exigé du Secrétaire général et nous avons beaucoup attendu de sa part. Puis-je dire au nom de la Nouvelle-Zélande que notre gratitude à son égard est très grande.

199. M. SOLANO LOPEZ (Paraguay) (*interprétation de l'espagnol*): Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement, j'ai l'agréable devoir de vous féliciter cordialement et sincèrement pour l'honneur que vous a conféré et la confiance que vous a marquée l'Assemblée générale en vous élisant président de cette vingt-sixième session ordinaire. Je vous assure en outre que vous trouverez auprès de ma délégation toute la coopération qui pourrait vous être nécessaire dans l'accomplissement de vos fonctions.

200. Je vous prie également de bien vouloir transmettre à votre prédécesseur, M. l'ambassadeur Hambro, de la Norvège, le témoignage de profonde reconnaissance du Paraguay pour la façon magistrale dont il a dirigé les travaux de la session précédente.

201. Alors que nous avons encore frais à la mémoire le souvenir du vingt-cinquième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, dont la commémoration, tant au sein de notre organisation qu'ailleurs, nous a permis de récapituler et d'évaluer l'oeuvre accomplie au cours des 25 années d'existence de l'Organisation, d'examiner sa situation actuelle et d'estimer en termes quantitatifs ses perspectives d'action pour l'avenir proche et lointain, mes premières paroles sont destinées à réitérer sans réticence ni réserve la foi inébranlable que la République du Paraguay a dans les Nations Unies.

202. De l'avis de mon gouvernement, les postulats, les buts et les principes des Nations Unies énoncés dans la Charte sont tout aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945. Ces postulats, buts et principes définissent des normes de conduite nationale et internationale dont le respect scru-

puleux et universel est et restera la meilleure garantie du maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la justice; la meilleure garantie que les relations entre Etats seront régies par des normes mutuellement concertées, acceptées et respectées; que chacun jouira pleinement de sa souveraineté; que toutes les nations, indépendamment de leur force, de leur pouvoir ou de leur taille, seront égales en droit; et que la communauté internationale, agissant de manière harmonieuse, favorisera le progrès social, le développement économique et le bien-être de l'homme, quelle que soit la terre qui a vu naître celui-ci, le lieu où il habite, la couleur de sa peau, la religion qu'il professe.

203. Nous savons bien qu'au fil des années écoulées notre organisation a malheureusement montré des faiblesses regrettables; nous savons que les déceptions ont été nombreuses et que parfois même, dans certains cas, l'Organisation s'est révélée totalement impuissante, alors que l'action que nous en attendions était indispensable et urgente. Cette constatation réaliste ne signifie pas pour autant un affaiblissement de la foi dont j'ai parlé; elle indique la différence entre ce à quoi nous aspirons et ce qui est actuellement possible; elle prouve aussi qu'il faut faire des efforts accrus pour faire universellement respecter la Charte et pour avancer d'un pas décidé sur la voie de l'amélioration du monde où nous vivons.

M. Nakagawa (Japon), vice-président, prend la présidence.

204. La paix est la pierre angulaire sur laquelle repose la structure de la sécurité internationale. Son maintien est donc la première des obligations des Etats Membres. Il est pratiquement superflu de souligner qu'en parlant de paix nous ne donnons pas à ce mot ou à la notion qu'il couvre la signification étroite et limitée d'absence de guerre; nous lui donnons un sens dynamique et fécond, indissolublement lié à la question de la justice.

205. D'autre part, la consolidation de la structure sur laquelle repose la sécurité internationale est nécessairement une oeuvre collective à laquelle chacun doit apporter sa contribution. Nous savons pertinemment la valeur extraordinaire qu'a pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales la nature des relations entre les grandes puissances, et notamment entre les deux superpuissances; mais cette importance, si grande soit-elle, ne signifie pas pour autant, ni ne saurait signifier qu'elle soit unique et exclusive. La paix active et dynamique que nous envisageons et souhaitons ne peut régner vraiment et effectivement que si tous les membres de la communauté internationale y contribuent, quelque petit que semble être l'apport de pays dont le potentiel politique, économique et démographique est très réduit par rapport à celui d'autres Etats qui ont des ressources beaucoup plus importantes et ont atteint un autre niveau de développement.

206. En 1970, lorsque l'Assemblée générale a examiné le point de son ordre du jour relatif aux mesures visant à renforcer la sécurité internationale, c'est cette conviction qui nous a poussés à nous associer aux autres Etats de la région géographique à laquelle appartient notre pays pour apporter notre soutien commun, afin de donner à la Déclaration qui se préparait alors le prestige convenant à une décision historique d'importance exceptionnelle. Le résultat de cette contribution, ajoutée à celle des autres

Membres des Nations Unies, fut la résolution 2734 (XXV) adoptée avec une seule voix contre et une seule abstention. Il est superflu de dire que cette résolution renferme des idées et principes qui reflètent la pensée commune de l'Amérique latine. Nous signalons en passant, sans vanter mais aussi sans fausse modestie, que c'est pour nous un honneur d'en avoir été coauteur.

207. Ce n'est ici ni le lieu ni l'heure de citer longuement les dispositions de cette déclaration, mais comme je viens et suis représentant d'un pays en voie de développement, je manquerais à un devoir élémentaire si je ne répétais pas qu'à nos yeux il existe une relation plus qu'étroite, indissoluble, entre la sécurité internationale, le désarmement et le développement des pays, de telle sorte que — reprenant les mots de la Déclaration — "tout progrès accompli vers la réalisation de l'un d'eux constituera un progrès vers la réalisation de tous ces objectifs". Je n'ai pas fait ces références simplement pour les évoquer; cette évocation ne serait pas justifiée. Mon objectif est autre.

208. La préservation de la paix, je l'ai dit, est une responsabilité collective. La Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale représente la volonté de la communauté des Membres réunis à l'ONU. Ses dispositions vont de la répétition solennelle des principes essentiels de la Charte — visant à renouveler leur respect — aux exhortations pressantes. Nous avons adopté la Déclaration de bonne foi. Ce faisant, nous avons individuellement et collectivement contracté l'obligation d'en respecter la lettre et l'esprit. Nous avons aussi contracté le devoir de veiller à son respect strict et universel, et cette dernière obligation rend nécessaire l'examen périodique et impartial du degré de respect de ses dispositions. Faisons-le chaque année, sans hésitation ni crainte, sachant que plus rigoureux sera cet examen, mieux nous préserverons la paix dans la justice et mieux nous servirons tant les intérêts collectifs que nos intérêts nationaux propres.

209. J'ai cité l'une des résolutions les plus transcendantes de la vingt-cinquième session. Je voudrais maintenant mentionner une autre décision, vraiment historique : la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, approuvée en 1970, à l'unanimité et par acclamation [résolution 2626 (XXV)].

210. Les 89 coauteurs du texte soumis à la considération de l'Assemblée, après des négociations longues et difficiles avec les représentants des Etats industriels, savaient pertinemment que ce texte, si laborieusement préparé, "... ne traduit pas exactement les aspirations des pays en voie de développement. Il ne garantit même pas que les mesures qui y sont énoncées représentent l'effort minimum nécessaire pour atteindre les buts et les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement". Mais ils étaient, en même temps, pleinement conscients de ce que la Stratégie était "... la meilleure expression possible, au stade actuel, de la conscience collective de l'humanité, dans un des secteurs les plus importants de l'organisation de la société humaine"¹⁰.

211. La Stratégie, qui a pour objectif de régir les rapports entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement au cours des 10 années à venir, tout en ne tenant pas suffisamment compte des aspirations légitimes des pays en voie de développement, trace le premier plan organique et systématique à l'échelle mondiale visant à établir des principes et normes de coopération internationale, ainsi que des mécanismes efficaces permettant de réduire et ensuite d'éliminer les énormes disparités existant actuellement entre les deux parties du monde contemporain que divisent le degré de développement, la répartition des richesses et le niveau de bien-être et de prospérité.

212. Au premier anniversaire de l'adoption de cette stratégie, rien ne nous aurait été plus agréable que d'arriver à l'Assemblée avec l'espoir concret de voir enfin poindre l'aurore de jours meilleurs pour la grande majorité des Membres de notre organisation, donc pour la majeure partie de l'humanité, c'est-à-dire pour ceux qui constituent la grande masse des peuples privés de richesses, pour ceux qui aspirent à rompre les barrières élevées artificiellement et qui séparent en deux groupes fondamentalement inégaux les pays qui ont vraiment trop et les pays qui ont vraiment trop peu. Nous aurions voulu trouver sur la scène mondiale les signes précurseurs de la diminution de ces énormes différences qui séparent les Etats du Nord des Etats du Sud; nous aurions voulu voir dans l'évolution des relations entre les deux secteurs du globe l'espérance certaine de jours meilleurs; combien nous aurions aimé constater qu'à mesure que le colonialisme politique disparaît surgissent les conditions propices à la disparition du colonialisme économique infligé aux pays dont l'économie est fondée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage ou sur la production de matières premières, pays qui sont tous en train d'amorcer seulement leur processus d'industrialisation, sont tous dépourvus des capitaux nationaux indispensables à leur développement économique et social et souffrent tous des conséquences d'un système injuste d'échanges commerciaux qui les empêche d'améliorer le niveau de vie de leurs habitants.

213. Mais nous sommes venus ici, en ce premier anniversaire, en proie à une inquiétude profonde provoquée par les événements récents tant dans le domaine monétaire international que dans celui des échanges commerciaux. A ce propos, je songe notamment à la décision qu'a prise, il y a peu de temps, le Gouvernement des Etats-Unis d'appliquer une surtaxe de 10 p. 100 à ses importations d'où qu'elles viennent, c'est-à-dire du monde industriel ou du monde en voie de développement.

214. Nous comprenons les raisons justifiant cette mesure, c'est-à-dire la détérioration de la balance des paiements de ce pays, mais nous faisons remarquer immédiatement que les pays en voie de développement, et en particulier les pays d'Amérique latine, ne sont en rien responsables de cette détérioration. Au contraire, notre commerce, tant à titre individuel que collectif, avec la grande puissance du Nord se caractérise par une balance des paiements qui nous est chroniquement défavorable. De ce fait, en appliquant cette surtaxe aux produits manufacturés, quelle que soit la provenance de ces importations, le Gouvernement des Etats-Unis traite de la même façon les Etats développés et les pays en voie de développement. Lors de la réunion qui

¹⁰ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 42 de l'ordre du jour, document A/8124/Add.1, p. 14 et 15.

vient de se tenir au Panama¹¹, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a dit, à propos de cette surtaxe de 10 p. 100, que la plus grande injustice que l'on peut commettre consiste à traiter sur un pied d'égalité ceux qui n'ont pas les mêmes possibilités et qu'en vertu d'une telle politique le puissant accroît sa puissance et le pauvre est condamné à la plus grande pauvreté. Il a dit également qu'il est indispensable de rechercher des solutions qui, efficaces et légitimes, n'entraînent pas des préjudices sous le prétexte d'une égalité inexistant, étant donné que l'absence de discrimination entre Etats inégaux — du point de vue économique, cela va sans dire — est tout simplement injuste.

215. Face à cette situation, nuisible à nos économies, déjà si faibles, les Etats d'Amérique latine ont conclu que leur seule force possible était l'union de pensée et d'action. Cette unité s'était d'abord manifestée dans le Consensus de Viña del Mar de mai 1969, et s'est complétée récemment par les décisions unanimes et remarquables de Bogota¹² et de Panama¹³. Nous le répétons, notre seule force est notre unité; nous devons reconnaître qu'individuellement nous sommes trop faibles et que pour nous faire entendre et obtenir gain de cause nous devons parler en chœur dans les grandes instances internationales.

216. Ces réflexions sont particulièrement opportunes compte tenu des nouvelles possibilités de dialogue entre pays industriels et pays en voie de développement qui s'offriront l'année prochaine à Santiago du Chili, lors de la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous accordons la plus grande importance à la prochaine réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept qui se tiendra à Lima à la fin du mois, et à l'occasion de laquelle les pays en voie de développement chercheront des formules mutuellement acceptables leur permettant de tenir tous les mêmes propos à Santiago. C'est sans doute là l'occasion ou jamais de dire que l'union fait la force. Pour nous, pays latino-américains, la réunion de Lima, juste avant la réunion du Groupe des Soixante-Dix-Sept, revêt aussi une importance capitale¹³.

217. A ce propos, je crois pouvoir parler sans crainte d'être contredit. Pour arriver à cette unité d'action, nous avons dû, plus d'une fois, renoncer à certaines de nos aspirations les plus légitimes. Je dois rappeler que mon pays est non seulement un pays en voie de développement, mais aussi l'un des deux seuls pays de ce continent qui, aux problèmes que pose le développement en l'absence de capacité de financement et d'aide extérieure suffisante, ajoute les problèmes découlant du fait qu'il est sans littoral. Tout au long de notre histoire nationale, notre détermination inébranlable et notre lutte incessante, dans toutes les instances et à toutes les tribunes, nous ont permis d'obtenir que soient consacrés, dans le droit international, des principes toujours plus progressistes qui compensent les désavantages évidents dus à la situation géographique dans laquelle se trouvent les Etats éloignés des côtes. Nous

devons malheureusement reconnaître aussi que dans ce domaine les gains réalisés par la coopération internationale ne répondent pas encore suffisamment à un authentique principe de justice et d'équité. Nous ne voulons pas que subsiste indéfiniment un système en vertu duquel nous donnons notre concours soutenu à nos frères qui, comme nous, sont dans la pauvreté mais ont toutefois la chance de posséder un littoral, ce système qui lésine sur les droits auxquels des raisons juridiques, historiques et politiques nous permettent de prétendre.

218. En énonçant ces pensées, je ne pense pas uniquement aux problèmes du libre accès à la mer et du commerce de transit; je songe aussi au droit particulier que les Etats sans littoral devraient avoir au partage des ressources du fond des mers et des océans et de leur sous-sol au-delà de la juridiction nationale, à titre de compensation juste et légitime.

219. Jusqu'à présent, Monsieur le Président, je n'ai parlé que de certaines des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée que vous présidez. Je n'ai pas mentionné les autres car la position de mon pays a déjà été exposée à de nombreuses reprises et est donc bien connue. En outre, le débat sur chacun de ces points nous permettra de développer amplement notre pensée.

220. Mais je signale que les décisions approuvées par l'Assemblée générale n'ont pas toujours eu notre appui. Lorsque nous n'étions pas d'accord, nous l'avons dit. Nous affirmons néanmoins qu'en notre qualité de Membre loyal de l'ONU nous avons accepté et acceptons les décisions qui, conformément aux dispositions de la Charte, sont adoptées par la majorité des membres de la communauté internationale.

221. Notre organisation vient de s'enrichir en accueillant trois nouveaux Membres, dont nous saluons avec joie la présence dans cette assemblée des nations libres du monde : le Bhoutan, Bahreïn et le Qatar — auxquels s'ajoutera bientôt l'Oman. Nous adressons la bienvenue la plus cordiale aux représentants de ces quatre pays et les assurons de notre coopération la plus fraternelle.

222. Je n'ai que peu de chose à ajouter.

223. U Thant, plusieurs fois au cours de ces derniers mois, a indiqué catégoriquement sa ferme volonté de ne pas occuper son poste élevé de secrétaire général après l'expiration de son mandat actuel. Nous respectons sa décision, et bien que l'heure des hommages dus à cet homme exceptionnel de stature universelle ne soit pas encore venue, mon gouvernement tient, brièvement mais sincèrement, à lui exprimer ce témoignage anticipé de gratitude et de reconnaissance pour la tâche immense accomplie pendant ces 10 ans qu'il a passés à la tête de l'un des organes les plus importants des Nations Unies et d'appréciation des services éminents qu'il a rendus à la cause du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que des efforts qu'il a faits en faveur des pays en voie de développement.

224. Pour terminer cette intervention, permettez-moi de suivre une pratique constante de ma délégation et d'esquisser les efforts déployés par mon pays en politique intérieure. Par décision du peuple et par l'utilisation

¹¹ Septième réunion annuelle du Conseil économique et social Interaméricain, tenue au Panama du 10 au 20 septembre 1971.

¹² Dixième Réunion extraordinaire de la Commission spéciale de coordination latino-américains, tenue à Bogota du 2 au 7 août 1971.

¹³ Douzième réunion de la Commission spéciale de coordination latino-américaine.

judicieuse des ressources nationales, nous poursuivons inlassablement la grande oeuvre de consolidation de l'infrastructure économique, d'amélioration des conditions sociales et des niveaux de vie, de perfectionnement des institutions nationales caractérisées par le libre jeu des partis politiques dans une atmosphère de paix, d'ordre et de respect sous le règne de la justice. Un progrès évident apparaît dans tous les domaines de la vie nationale, et ce progrès, sans aucun doute, est le résultat de la noble politique gouvernementale suivie par l'homme d'Etat qui préside au destin du Paraguay.

225. M. ICKONGA (République populaire du Congo) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous adresser, au nom du gouvernement de mon pays, mes sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette session de notre Assemblée générale. Je suis heureux que vous ayez été choisi pour diriger nos débats, vos qualités étant un gage de succès pour les travaux de la vingt-sixième session, dont chacun de nous attend qu'elle soit un tournant décisif dans la lutte implacable que mène l'Organisation des Nations Unies pour le maintien de la paix dans le monde.

226. Il m'est aussi agréable d'adresser à M. Edvard Hambro mes vives félicitations pour la façon très remarquable avec laquelle il a conduit les débats de la session précédente.

227. Ma délégation se doit aussi de rendre un hommage particulier au Secrétaire général pour l'oeuvre immense accomplie au cours de son mandat. Appelé à cette fonction à un moment tragique, U Thant a su s'acquitter admirablement de sa tâche, grâce à ses qualités exceptionnelles de grand diplomate et, pourquoi ne pas le dire, d'homme tout court, en éclaircissant la situation internationale extrêmement confuse d'alors.

228. Devant son refus d'accepter un troisième mandat, refus dont nous comprenons parfaitement les motifs, permettez-nous d'espérer tout simplement que le problème de sa succession sera examiné par notre assemblée avec toute la sérénité et tout le réalisme voulus. Nous pensons, en effet, que devant tant d'incalculables services rendus à l'Organisation par le Secrétaire général, devant la réalisation — déjà prochaine — d'un certain nombre d'objectifs pour lesquels il s'est battu, nous avons le devoir de faire que sa succession tienne avant tout et exclusivement compte des intérêts majeurs de la communauté internationale.

229. En d'autres termes, que cette succession soit assurée par U Thant lui-même ou par toute autre personnalité en qui nous aurons placé notre confiance, notre souhait est que l'oeuvre immense au service de la paix commencée par l'actuel Secrétaire général soit poursuivie.

230. Enfin, le Gouvernement et le peuple congolais se félicitent de l'admission parmi les Nations Unies des Etats du Bhoutan, de Bahreïn et du Qatar, dont la présence parmi nous traduit de manière éloquente le caractère universaliste qui doit demeurer un des traits essentiels de notre organisation.

231. En dépit de certaines mutations intervenues dans les rapports entre les grandes puissances depuis notre dernière session, les problèmes essentiels que nous y avons évoqués

restent posés dans leur intégralité. Partout dans le monde, hélas, force est de constater que l'orientation agressive du système mondial de l'impérialisme ne cesse de s'accroître. Avec les nouvelles caractéristiques de l'impérialisme contemporain qui a pris une forme collective, nous assistons chaque jour, ici et là, au regroupement des puissances impérialistes dès lors que les intérêts des monopoles internationaux se trouvent menacés par la légitime lutte de libération nationale des peuples opprimés. Chaque fois, l'appareil du système mondial de l'impérialisme est mis en mouvement pour mater les régimes qui ont décidé de déployer des efforts dirigés vers leur totale libération, vers la sauvegarde et la consolidation de leur dignité, de leur personnalité et de leur souveraineté. C'est précisément à travers les blocs militaires, à travers les coalitions diplomatiques, ou par le biais d'actions conjuguées de sabotage et de blocus économique, c'est à travers ces attitudes d'agression subtiles et perfides, que ces agents du mal tentent d'étouffer dans l'oeuf la décision de lutte des peuples exploités.

232. Est-il besoin de citer des exemples de cette agression permanente de l'impérialisme, de sa violence froide et rageuse contre le tiers monde ? La complicité scandaleuse et honteuse dont bénéficient les régimes racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie, le soutien criminel généreusement accordé au Portugal ataviste et colonialiste, la menace qui tous les jours pèse, telle l'épée de Damoclès, sur les régimes d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique soumis au chantage le plus vil, la coalition du silence cyniquement édifiée autour des crimes perpétrés par l'impérialisme américain et ses sous-produits au Viet-Nam, au Cambodge, au Laos, constituent autant de cas éloquents de cette construction machiavélique que chacun de nous a le devoir de démystifier et de dénoncer.

233. Lors du vingt-cinquième anniversaire de notre organisation, dans l'euphorie de l'événement et tandis que coulait le flot de la rhétorique, on nous promettait un monde de paix, de liberté, de prospérité, un monde sorti du moule de la fraternité et de la coopération internationale. A y regarder de près, on se prend à soupçonner la grande crédulité qui a pu alors habiter la communauté internationale. Les mêmes problèmes, les mêmes foyers de tension, les mêmes agresseurs toujours aussi bien lotis et impunis, les mêmes victimes : voilà la cruelle réalité des faits, le brutal réveil de notre monde d'aujourd'hui.

234. En effet, il est douloureux de constater que, 11 ans après la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et en dépit de nombreux appels qui lui ont été lancés tant par l'ONU que par l'OUA, le Portugal poursuit une guerre aussi barbare que stupide, aussi injuste que dévastatrice pour — espère-t-il — assurer la survivance d'un régime de domination et d'oppression qui constitue le plus grand anachronisme de notre temps et, par voie de conséquence, un défi intolérable à la conscience universelle.

235. Il se trouve malheureusement que, dans son refus de croire à l'irréversibilité du cours de l'histoire, le pays le plus arriéré de l'Europe bénéficie de la complicité des puissances de l'OTAN qui mettent à sa disposition leur appareil militaire, financier, diplomatique et politique.

236. Les nombreux débats qui se sont déroulés sur cette question au niveau de toutes les instances de l'ONU ont nettement prouvé que, n'eût été la connivence des puissances impérialistes avec l'équipe de Lisbonne dans son entreprise criminelle en Afrique, le petit Portugal aurait, depuis longtemps déjà, exécuté le verdict de l'histoire. Toutefois, la réalité est que la lutte héroïque et résolue des peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau) pour recouvrer leurs droits inaliénables à la liberté et à l'indépendance triomphera assurément plus tôt que les assassins de l'Afrique et les traîtres à notre continent ne se l'imaginent.

237. En République populaire du Congo, nous sommes, cette année encore, confirmés dans les craintes que nous avons maintes fois exprimées du haut de cette tribune à propos des dangers que la guerre d'extermination menée par les Portugais en Afrique fait peser sur l'ensemble du continent, et plus particulièrement sur les pays limitrophes des zones de combat.

238. En effet, après avoir désespérément pratiqué une politique systématique de terre brûlée en Angola, en Mozambique et en Guinée (Bissau), le Portugal, tête de pont de l'impérialisme en Afrique, se livre à des actes d'agression manifestes contre les pays indépendants d'Afrique.

239. Qui ignore les violations flagrantes et persistantes des régions frontalières de la Zambie, de la République-Unie de Tanzanie, de la République populaire du Congo, de la Guinée et du Sénégal par le Portugal, objet de nombreuses plaintes portées devant les diverses instances des Nations Unies ? L'agression perpétrée par le Portugal en novembre dernier contre la République soeur de Guinée n'est-elle pas encore fraîche en nos mémoires ? Tout le monde sait que depuis le mois de mars de cette année, le Portugal a déclaré le blocus contre la Zambie en refusant de faire transiter par les ports du Mozambique les marchandises à destination ou en provenance de ce pays.

240. C'est pour tout pays africain indépendant — et surtout pour les pays limitrophes des territoires sous domination coloniale — un devoir impérieux que d'aider les peuples en lutte pour secouer le joug de l'oppression. La République populaire du Congo, fidèle à ses idéaux et à ses engagements, n'a cessé d'accomplir ce noble devoir et se trouve de ce fait confrontée à une campagne d'intoxication systématique, orchestrée contre elle par le Portugal et ses alliés de l'OTAN en faisant peser sur notre pays d'une manière permanente la menace d'une agression. En effet, le Portugal et ses tuteurs de l'OTAN s'acharnent à recruter, au vu et au su de tous, des mercenaires dans les capitales européennes, afin de consommer leur forfait et de plonger nos pays dans la misère.

241. Entre-temps, nos villes situées près du théâtre des combats sont pillées par des hordes portugaises, et nos paisibles citoyens, voire des enfants, sont enlevés de leurs foyers par des commandos portugais. Nous ne portons plus ces faits graves et répétés devant les instances de l'ONU comme nous l'avons fait par le passé. Un pays comme la République populaire du Congo, attaché à la paix et plaçant ses espoirs dans les Nations Unies, veut d'abord et avant tout compter sur ses propres forces en mobilisant tout son

peuple pour faire échec à toute agression, d'où qu'elle vienne.

242. Nous l'avons toujours dit et souvent répété : les problèmes qui se posent en Afrique australe procèdent du maintien de la domination coloniale imposée à des millions d'Africains par des régimes minoritaires et racistes, et de l'existence d'un régime illégal en Rhodésie, au mépris total des aspirations légitimes des populations, en violation des dispositions de la Charte de l'ONU et de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

243. A cela vient s'ajouter le refus des droits fondamentaux de l'homme opposé à la majorité africaine par le biais de la politique criminelle et inhumaine d'*apartheid*, le maintien par la force de l'occupation du territoire international de la Namibie par le régime de Pretoria, qui refuse toujours d'appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et les décisions du Conseil de sécurité lui retirant son mandat sur ce territoire.

244. Devant une telle situation, l'ONU a — il faut malheureusement le reconnaître — fait preuve d'une impuissance notoire. Nous savons que cet échec regrettable est imputable non pas à l'absence de bonne volonté de la part de la majorité des Etats Membres, mais à l'attitude de certaines puissances qui, pour sauvegarder leurs intérêts économiques égoïstes, se sont toujours refusées à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu de la Charte. Ces mêmes puissances, appliquant la théorie de diviser pour régner, ont lancé l'idée d'un "prétendu dialogue" qui n'est autre chose qu'une supercherie destinée à détourner l'attention de l'opinion publique mondiale au moment où la campagne contre le racisme et la discrimination raciale commence à gagner du terrain.

245. L'Afrique, dans sa quasi-totalité, a rejeté cette idée de dialogue car les dirigeants et les peuples africains se refusent à monnayer la liberté de leurs frères qui mènent une lutte sans merci contre les forces de domination étrangère pour que triomphent la justice et la liberté.

246. Faut-il rappeler que l'année 1971 a été proclamée "Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale" [résolution 2544 (XXIV)] pour inciter l'ONU à redoubler d'efforts dans le domaine de la décolonisation ?

247. Nous osons espérer que l'appel pathétique que M. Moktar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie, président en exercice de l'OUA, a lancé à la 1583^{ème} séance du Conseil de sécurité et à la conscience internationale, au nom des peuples et des gouvernements africains, a été entendu, et nous souhaitons vivement que justice soit faite.

248. Le peuple congolais, son parti et son gouvernement, fidèles aux principes sacrés du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ont toujours apporté un soutien sans réserve aux mouvements de libération nationale et à toutes les forces de progrès qui luttent de par le monde contre le colonialisme, l'impérialisme et le néo-colonialisme pour l'indépendance, la justice et la paix.

249. C'est dans cet esprit que nous apportons un soutien inconditionnel aux vaillants peuples vietnamien, khmer et laotien, qui résistent héroïquement aux agressions barbares de l'impérialisme américain et de ses alliés. Au Viet-Nam et au Cambodge, malgré le déploiement d'une force mécanique dont la démesure n'a d'égale que leur férocité et leur entêtement obstiné, les impérialistes américains vont de défaite en défaite. La République populaire du Congo condamne fermement les actes d'agression de l'impérialisme américain au Viet-Nam et exige le règlement du problème vietnamien sur la base des propositions énoncées par la République démocratique du Viet-Nam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud. Ces propositions, de l'avis de ma délégation, constituent une base raisonnable de négociation.

250. Le problème coréen, dont l'examen a été renvoyé à la prochaine session de l'Assemblée générale après un long débat, retient l'attention de ma délégation. Par cette décision, notre organisation se trouve, une fois de plus, associée à une entreprise impérialiste qui vise à perpétuer la division de la Corée.

251. En effet, depuis plus de 20 ans, utilisant des artifices de toutes sortes et des manoeuvres dilatoires, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et ses alliés maintiennent les Nations Unies dans une fiction grossière et dangereuse en faisant cautionner par l'Organisation leurs agressions criminelles contre le peuple coréen. Depuis quelques années déjà, diverses délégations, dont celle de la République populaire du Congo, ont dénoncé cette utilisation scandaleuse des Nations Unies à l'encontre des droits légitimes du peuple coréen. Nous avons exigé dans le passé et nous continuerons à exiger que l'on mette fin à l'étrange connivence qui existe entre l'ONU et les troupes d'occupation des Etats-Unis d'Amérique, afin que soient créées les conditions favorables à la réalisation de l'unification pacifique de la Corée.

252. Je suis heureux d'enregistrer aujourd'hui, après plus de 20 ans d'errements et de mystification, la prise de conscience et le réalisme de l'Organisation sur le problème du rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes au sein de notre organisation. C'est une victoire des peuples opprimés.

253. Le débat historique qui va s'ouvrir cette année sur cette importante question devra désormais être clair, sans aucune ambiguïté, en tout cas débarrassé de tous les subterfuges dont a jusqu'alors usé le Gouvernement de Washington toutes les fois qu'il s'est agi de réparer la grave injustice faite à la plus grande nation du globe.

254. Le monde entier réalise maintenant qu'il n'y a qu'une Chine, que l'île de Taiwan, partie intégrante de la République populaire de Chine, s'est érigée en pseudo-Etat, grâce à des complicités impérialistes internationales, après la cuisante défaite que l'armée de libération nationale chinoise a infligée à la clique de Tchang Kai-shek. A Taiwan, île chinoise, cette clique s'est maintenue jusqu'ici artificiellement grâce à l'appui de l'armée d'agression des Etats-Unis d'Amérique.

255. Le monde entier comprend aujourd'hui la vanité des prétentions de cette clique retranchée à Formose de reconquérir le continent.

256. Enfin, le monde entier, s'il ne le sait pas encore, doit savoir désormais que toutes les accusations portées par l'impérialisme contre la Chine ne sont que des manoeuvres sordides destinées à voiler la vérité.

257. Aujourd'hui, cette vérité éclate, toute brûlante et crue, pour apprendre à ceux qui s'étaient laissé gagner par la campagne d'intoxication impérialiste que le peuple chinois, guidé par son prestigieux président, Mao Tsé-toung, ne désire qu'une chose : se rapprocher des autres peuples du monde, coopérer avec eux en toute sincérité, dans le désintéressement le plus total et la stricte observation des principes sacrés de l'égalité entre Etats, petits et grands, du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays.

258. Le peuple congolais, en ce qui le concerne, se félicite des liens de fructueuse coopération et des rapports d'amitié sincère qu'il entretient avec le peuple chinois depuis plus de sept ans déjà. Dans le cadre de ces relations des plus amicales, nous avons appris à connaître le peuple chinois, dont la modestie et la capacité de création, qui se passent d'éloges, devraient servir d'exemple à plus d'un gouvernement qui, sans doute par ignorance mais en tous cas à tort, croit que la grandeur d'un pays se mesure seulement au nombre de ses habitants, oubliant par là même que ce qui fait également la force, le rayonnement et la grandeur d'un peuple, c'est sa volonté de construire, dans la paix avec tous, sa capacité à créer une existence propre et indépendante.

259. Et c'est pour toutes ces raisons que la République populaire du Congo a toujours exigé que notre organisation, qui pourra ainsi bénéficier de nombreuses et précieuses expériences, répare sans plus tarder la grave injustice de la communauté internationale à l'égard de la République populaire de Chine, du grand et pacifique peuple chinois.

260. S'agissant de la situation qui règne au Proche-Orient, je voudrais affirmer à nouveau que la République populaire du Congo a toujours été en faveur du règlement pacifique de tout conflit. C'est pourquoi elle soutient la mission que l'OUA a confiée à 10 chefs d'Etats membres de cette organisation. Cependant, dans la recherche des voies et moyens susceptibles de déboucher sur une solution durable de ce conflit, les intérêts fondamentaux du peuple palestinien ne sauraient en aucun cas être méconnus ou sacrifiés. Notre pensée à tous doit se tourner vers ce peuple arraché à ses terres, réduit à la mendicité internationale et contraint à errer partout. Ce peuple héroïque connaît le plus cruel des sorts. Il est temps que chacun de nous prenne une claire conscience de l'étendue du drame palestinien.

261. Les objectifs que se proposaient d'atteindre les fondateurs des Nations Unies dans le domaine si vital du développement économique, social et humanitaire sont devenus le lieu où s'affirment certains égoïsmes nationaux qui veillent jalousement aux créneaux de leur tour d'ivoire. Que nous sommes loin des principes définis dans le Préambule ainsi que dans les Articles 1 et 55 de la Charte, qui consacrent l'importance primordiale de la promotion économique et sociale du monde dont dépendent la paix et la sécurité collectives ! Le triple objectif de la solidarité devant l'agression, de la solidarité devant la misère, de la solidarité devant la violation des droits de l'homme et des

libertés fondamentales pour tous, qui constitue la pierre angulaire du fondement des Nations Unies, est sans cesse traité avec mépris par ceux qui rêvent de domestiquer l'Organisation. Au lieu d'observer, ainsi que le recommande la Charte, le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, l'impérialisme, dans sa soif effrénée de domination des petites nations, n'a de souci que pour l'exploitation rapace du sol et du sous-sol des peuples en voie de développement, guidé qu'il est exclusivement par l'ambition de réaliser toujours un plus grand profit.

262. On comprend, dans ces conditions, pourquoi les monopoles impérialistes enragés tentent de s'opposer par tous les moyens, depuis toujours et encore aujourd'hui, à l'instauration dans leur zone de domination des régimes qui ont pris la détermination de s'arracher à l'inertie de la condition coloniale et d'édifier une économie nationale indépendante. Avec le goût de la défaite dans la bouche, l'impérialisme menace sans cesse nos indépendances encore fragiles dans le dessein désespéré d'une reconquête de positions qu'il sait désormais perdues. Coups d'Etat, tentatives de coups d'Etat, chantage, manoeuvres en vue de coaguler les contradictions socio-politiques des Etats africains pour les diviser, les dominer, annihiler leur combativité afin de les exploiter, voilà quelques-unes des aspérités de ce système monopolisateur et exploiteur qui est une grave menace à la paix et à la coopération des peuples.

263. La première Décennie des Nations Unies pour le développement, qui s'est soldée par un échec, a révélé que l'ordre économique international souffre d'une carence plus profonde que le manque de capitaux et de main-d'oeuvre qualifiée qui affecte les pays pauvres. Nous pouvons affirmer que, loin de favoriser le processus du développement des pays pauvres, l'attitude des nations riches ne fait que l'entraver dans la mesure où, précisément, exerçant jadis l'autorité dans les colonies, les puissances impérialistes ont pris des décisions concernant l'infrastructure, les courants d'échanges, la formation de la main-d'oeuvre, les préférences à l'importation qui ont eu pour effet de limiter le développement aux types de produits primaires qui répondaient aux seuls besoins de leurs propres industries.

264. Il est clair dès lors que, quels que soient les efforts qui pourront être déployés, aucun progrès sensible et

satisfaisant ne pourra être obtenu tant que les puissances industrielles n'auront pas révisé la conception égoïste et surannée qu'elles ont eue jusqu'ici de la structure du commerce international.

265. Aussi est-il urgent, alors que nous commençons la deuxième Décennie du développement proclamée par les Nations Unies [résolution 2626 (XXV)], que les pays du tiers monde réagissent pour créer le choc psychologique nécessaire. L'heure est en effet venue pour les pays pauvres de prendre une conscience aiguë de la nécessité de s'organiser eux-mêmes afin de contribuer d'une manière décisive à la recherche de solutions aux problèmes de leur développement.

266. Je ne saurais terminer cette partie de mon intervention sans saluer la bonne volonté des institutions internationales, qui est bien connue. Mais l'objectivité m'oblige à dire que la capacité de ces institutions de changer les conditions présentes demeure insuffisante.

267. Je viens d'exposer les vues de mon gouvernement sur les problèmes majeurs de l'heure dont la solution pourrait, à n'en pas douter, conduire les Etats Membres de l'Organisation vers l'entente, la coopération et la paix internationale.

268. C'est en oeuvrant patiemment, assidûment, avec persévérance et en acceptant dans tout leur contenu nos responsabilités et nos devoirs que nous pourrions envisager avec optimisme le règlement de ces problèmes.

269. C'est selon la manière dont nous ménagerons l'avenir des générations de demain, la manière dont nous aurons compris les aspirations et la volonté de nos peuples, servi la cause de la paix, que l'histoire nous jugera.

270. Voilà ce que S. E. Marien Ngouabi, président de la République populaire du Congo, nous a toujours enseigné, et c'est aussi le message qu'il m'a chargé de transmettre à l'Assemblée générale au nom du parti congolais du travail et au nom du Conseil d'Etat.

La séance est levée à 18 h 50.